

Revue de l'OMPI

NUMÉRO 3

Genève, mai/juin 2005

PENSEZ, IMAGINEZ, CRÉEZ

Journée mondiale de
la propriété intellectuelle



DESSINS ET MODÈLES

Voitures, mode et éco-design



DROIT D'AUTEUR ET ÉCONOMIE

Essor de l'industrie cinématographique
en Inde et en Argentine

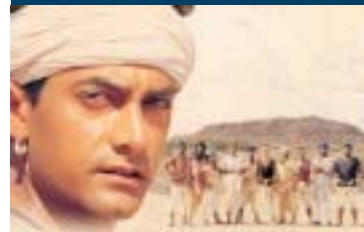
Note de la rédaction

Les activités menées cette année en vue de célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été d'une ampleur jusqu'ici inégalée, les manifestations organisées dans le monde entier sur le thème Pensez, Imaginez, Créez ayant visé en particulier les jeunes. Le présent numéro fait le point sur les activités de cette journée qui sont passées en revue sous l'angle du thème retenu; figurent également au sommaire une rencontre avec de jeunes inventeurs iraniens et l'histoire édifiante d'un jeune architecte du Burkina Faso, dont la créativité et l'imagination ont suscité de nouveaux espoirs dans une communauté vivant dans l'un des pays les plus pauvres du monde.

Après avoir étudié l'évolution des systèmes du PCT et de Madrid dans les deux précédents numéros, nous poursuivons sur cette lancée en abordant le système de La Haye concernant les dessins et modèles industriels et en reproduisant, notamment, un entretien avec deux utilisateurs du système. La rubrique La propriété intellectuelle au service des entreprises est consacrée à l'industrie de la mode, une industrie axée sur les dessins et modèles, avec une étude du monde de la conception de produits et la présentation de certains lauréats récents de prix et des tendances nouvelles dans ce domaine.

Table des matières

- 2 ▶ **Pensez, Imaginez, Créez – Cinquième Journée mondiale de la propriété intellectuelle**
- 4 ▶ **Créateurs modèles**
Diébédo Francis Kéré, architecte
- 6 ▶ **Tirer les leçons du passé, créer l'avenir**
Nouvelle série de l'OMPI pour écoliers
- 7 ▶ **Jeunes talents iraniens au Salon des inventions de Genève**
- 8 ▶ **La lutte pour l'excellence – Exposition sur la propriété intellectuelle et le sport**
- 10 ▶ **Le système de La Haye : un instrument utile aussi bien pour les sociétés que pour les stylistes indépendants**
- 12 ▶ **La parole est aux utilisateurs du système de La Haye**
- 14 ▶ **Les dessins et modèles couronnés de succès**
- 16 ▶ **La propriété intellectuelle et les entreprises**
De la propriété intellectuelle au secteur de la mode
- 20 ▶ **Industrie du spectacle : cela se passe en Inde**
- 21 ▶ **L'industrie cinématographique florissante de l'Argentine**
- 22 ▶ **Industrie du droit d'auteur : savoir évaluer leur importance**
- 25 ▶ **Réunions du comité**
Approbation du programme et budget 2006-2007 de l'OMPI
Les États membres approuvent un texte de base en vue de la révision du Traité sur le droit des marques
- 27 ▶ **Plan d'action pour le développement : séminaire international**
- 28 ▶ **Calendrier des réunions**
- 29 ▶ **Nouvelles publications**



Genève,
Mai - Juin 2005

CINQUIÈME JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

26 AVRIL

La célébration de la cinquième Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, a remporté un vif succès, des manifestations ayant été organisées dans plus d'une centaine d'États membres. Le thème retenu, *Pensez, Imaginez, Créez*, adressé aux jeunes, a été au centre des manifestations organisées de l'*Azerbaïdjan* à la *Colombie* et de la *Scandinavie* au *Zimbabwe*. Des États membres et des organisations non gouvernementales du monde entier ont répondu, de différentes manières, au souhait du directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, qui a déclaré : "Notre objectif pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et au-delà serait d'encourager les jeunes, partout dans le monde, à reconnaître le créateur, le résolveur de problèmes ou l'artiste qui est en eux."

Reconnaître le créateur

Reconnaître et respecter le créateur est essentiel à la compréhension de la propriété intellectuelle et à la prise de conscience de notre propre potentiel créatif. Les membres de la *Young Inventors International* – âgés de 18 à 35 ans – s'emploient activement à concrétiser ce potentiel. Cette association a relevé le défi lancé par l'Office de la propriété intellectuelle du *Canada* qui consistait à proposer la façon la plus créative de célébrer l'événement.

Des manifestations en l'honneur des inventeurs, telles que des cérémonies de remise de prix, des expositions et des séminaires, ont été organisées en *Azerbaïdjan*, en *Bulgarie*, en *Finlande*, en *Géorgie*, au *Kenya*, en *République de Moldova*, en *Ukraine* et en *Ouzbékistan*, pour ne citer que ces pays. Au *Viet Nam*, le Centre pour la promotion de l'invention et de l'innovation a non seulement organisé à Hô Chi Minh-Ville une cérémonie de remise de prix retransmise à la télévision, mais il a aussi fait part d'un pro-

jet visant à réaliser un film retraçant l'histoire des lauréats vietnamiens de prix décernés par l'OMPI. Les œuvres des créateurs africains pourront également être admirées par les générations futures au Musée des inventions et des innovations, ouvert au *Zimbabwe* par l'*Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)* et inauguré le 26 avril.

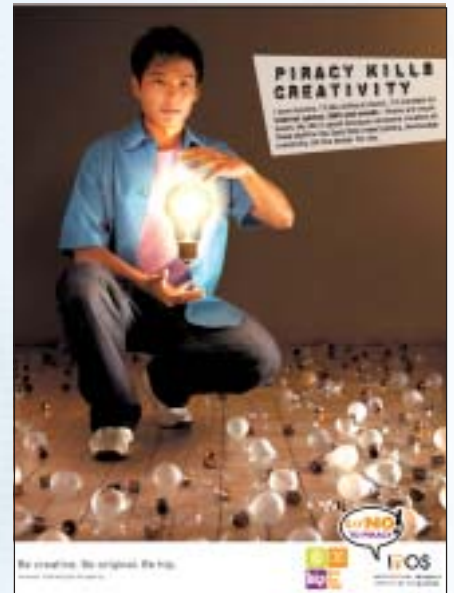
Un spot télévisé de 30 secondes produit par l'OMPI et destiné à favoriser une meilleure prise en considération de la propriété intellectuelle et de la créativité par les jeunes a été diffusé dans de nombreux pays. D'autres ont produit leur propre documentation. Le *Belize*, par exemple, a diffusé pendant tout le mois à la radio et sur le Web une émission intitulée "Creative Belize".

L'inventeur de solutions

Les enfants sont doués dans l'art de trouver des solutions originales aux problèmes. Le plus difficile est de préserver cette créativité naturelle à mesure qu'ils grandissent. À cette fin, il convient de les encourager à considérer leurs idées comme précieuses et utiles. De nombreux offices de propriété intellectuelle ont adapté leurs activités de manière à faire passer un tel message auprès des jeunes. Ainsi, l'*Islande* a organisé un concours sur l'innovation à l'intention des enfants, alors qu'en *Jamaïque*, une pause a été marquée dans le programme des cours pendant trois jours spécialement consacrés à des activités interactives et des exposés. Dans un autre pays des Caraïbes, la *Trinité-et-Tobago*, des pochettes de documentation sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont été élaborées à l'intention des lycéens.

À *Singapour*, des jeunes ont participé à une chasse au trésor sur la propriété intellectuelle au cours de laquelle on a pu voir des groupes d'enfants excités courir d'un bout à l'autre de l'un des centres commerciaux les plus fré-

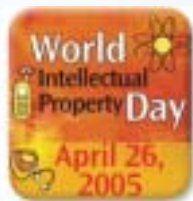
quentés de Singapour, non pas à la recherche d'une bonne affaire, mais afin de trouver des indices et de réaliser des activités relatives à la propriété intellectuelle. Leur tâche ultime consistait à créer une œuvre d'art originale visant à illustrer ce qu'ils avaient appris sur la propriété intellectuelle en utilisant les objets trouvés au cours de la chasse au trésor. Les participants sont repartis avec des prix et une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle, conscients de leur propre capacité à créer et à détenir des actifs de propriété intellectuelle.



Affiche antipiratage réalisée à Singapour à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

L'exposition organisée par l'OMPI intitulée "La lutte pour l'excellence" (voir à la page 8), dont le vernissage a eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, encourage également les jeunes à réfléchir à l'omniprésence de la propriété intellectuelle dans leur environnement en mettant l'accent en particulier sur le monde du sport.

L'Office des brevets de l'*Estonie*, en collaboration avec l'*Office européen des brevets (OEB)*, a organisé une séance d'information sur la propriété



Épinglette élaborée au Canada à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

PENSEZ, IMAGINEZ, CRÉEZ

intellectuelle, son utilisation et sa protection à l'intention des étudiants, inventeurs, chefs d'entreprise et propriétaires de petites entreprises. À **Beijing**, un colloque sur les droits de propriété intellectuelle a été organisé à l'issue d'une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale qui a duré toute une semaine, tandis qu'à **Hong Kong**, la **Motion Picture Association**, l'Association des scouts de Hong Kong, le département de la propriété intellectuelle et le Ministère des douanes et des impôts indirects a lancé le **Programme de badges de propriété intellectuelle**, premier programme scout au monde d'attribution de badges fondés sur le mérite, axé sur le respect et la protection de la propriété intellectuelle.

L'artiste

Un hommage a été rendu à de nombreux artistes – interprètes ou exécutants, musiciens, compositeurs, peintres, créateurs, architectes et réalisateurs – à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Au **Mexique**, des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques ont reçu une médaille du Grand Ordre du Mérite du Droit d'auteur (**Gran Orden de Honor al Merito Autoral**). Parmi les récipiendaires, on peut notamment citer le réalisateur mexicain, Alfonso



Modèles réduits
traditionnels algériens
par Aicha Haddad

Cuaron, du célèbre film **Harry Potter**. Le Prix OMPI de la créativité a été décerné à titre posthume à Consuelo Velazquez, dont la célèbre chanson **Besame Mucho** a été enregistrée dans plusieurs langues et chantée notamment par Frank Sinatra, Elvis Presley, Plácido Domingo ou les Beatles.

L'**Algérie** a mieux fait connaître sa riche tradition artistique en réunissant des artistes et des propriétaires de galeries dans le cadre d'un séminaire visant à redynamiser le marché des arts visuels. Cette manifestation, qui a duré deux jours, a été largement retransmise dans la presse. En **Lituanie**, un livre pour enfants intitulé **Trip to Author's Land (Voyage au pays des auteurs)** a été présenté en grande pompe au public à la mairie de Vilnius. Une brochure sur le droit d'auteur à l'intention des enfants a aussi été largement diffusée au **Bahreïn**.

Reconnaissance de la valeur de la propriété intellectuelle dans le monde entier

La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a également donné l'occasion à de nombreux pays de faire le bilan de leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle et de se tourner vers l'avenir. Le séminaire intitulé "Le régime des droits de propriété intellectuelle après l'Accord sur les ADPIC* : incidences et perspectives pour l'**Inde**", organisé par l'Office national de la propriété intellectuelle le 26 avril, a été axé sur les étapes à venir. Par ailleurs, un séminaire organisé à l'Université du **Brunéi Darussalam** était consacré aux activités de recherche-développement, aux principes de base de la propriété intellectuelle et à l'Accord sur les ADPIC.

* Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)



Plus de 200 inventions ingénieuses ont été exposées dans le cadre du festival l'NOV en **France** qui, de l'idée au marché, a mis en évidence le processus complet d'invention.

Aux **États-Unis d'Amérique**, la Chambre des représentants a voté la résolution 210 en vue d'appuyer les objectifs de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et l'action menée par l'OMPI pour mieux faire connaître la valeur de la propriété intellectuelle. La résolution insiste sur le rôle essentiel de la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique et dans le monde et met en avant la contribution des innovateurs et des artistes au développement et à la croissance des sociétés du monde entier.

La **Business Software Alliance** est l'une des nombreuses ONG ayant pris part à un grand nombre de manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en **Égypte**, en **Inde**, en **Indonésie**, en **Italie**, au **Koweït**, en **Lettonie**, en **République populaire de Chine**, en **Afrique du Sud**, en **Turquie** et aux **États-Unis d'Amérique**. Dans le but de promouvoir un monde numérique sûr et responsable, la BSA a mis au point des programmes destinés à l'enseignement primaire et supérieur, l'accent étant mis sur l'importance d'être de bons cybercitoyens et de respecter les droits des titulaires de droit d'auteur.

La diversité des activités et manifestations organisées par les États membres de l'OMPI est telle qu'il est malheureusement impossible d'en rendre intégralement compte de manière succincte. Pour plus de renseignements, on peut consulter le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : www.wipo.int/about-ip/fr/world_ip/2005/activities.html.



Timbre-poste algérien conçu par l'artiste Mohamed Hamouche pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

CRÉATEURS MODÈLES

Diébédo Francis Kéré, architecte

“Une structure alliant grâce, chaleur et raffinement, en symbiose avec le climat local et la culture. Le concret et le poétique fusionnent. [Elle] suscite la fierté et éveille l'espoir de la communauté, jetant ainsi les bases du développement de tout un peuple”.

Cet hommage rendu par le jury du prestigieux Prix Aga Khan d'architecture témoigne de la beauté architecturale et socialement transformatrice d'une école de village à bas coût, conçue et fabriquée avec des matériaux locaux par un jeune architecte du **Burkina Faso**. L'histoire de Diébédo Francis Kéré est édifiante. C'est celle d'un homme dont le potentiel créatif, développé par les études et nourri par un

études en Allemagne, il est devenu le premier habitant de Gando à obtenir un diplôme universitaire.

Des briques pour l'école de Gando

Alors qu'il poursuivait ses études d'architecture à l'Université technique de Berlin, M. Kéré fut informé que le bâtiment fragile, construit à Gando quelques années auparavant pour abriter l'école, menaçait de s'écrouler. Déterminé à partager avec sa communauté les avantages que ses études lui avaient procurés, il lança un projet intitulé *Des briques pour l'école de Gando* et parvint à collecter les 30 000 dollars É.-U. nécessaires à la construction d'une école.

Les travaux de construction commencèrent en 2000. La démarche adoptée par M. Kéré consistait à combiner une conception architecturale intelligente avec l'utilisation de matériaux locaux en impliquant l'ensemble de la communauté. “C'était beaucoup plus qu'un simple projet de construction”, a confié le jeune architecte de sa voix douce à la *Revue de l'OMPI*. “Il s'agissait d'une œuvre d'amour, fondée sur notre prise de conscience commune aux villageois et à moi-même que nous étions en train de créer une œuvre dont l'ensemble de la communauté pourrait être fier.” M. Kéré a formé les hommes du village aux techniques de construction avec des blocs de terre comprimée. Les enfants du village ont tenu à transpor-

ter fièrement la boue et les pierres sur le chantier. Les femmes ont fourni l'argile traditionnelle. “La pose du sol foulé fut une expérience inoubliable”, se souvient-il encore.

Une architecture s'inscrivant dans une perspective de développement durable

Guidé par les principes du développement durable, M. Kéré a accordé une place essentielle à l'utilisation de l'argile comme l'un des principaux matériaux de construction. L'argile, a-t-il expliqué, est considérée comme “le matériau des pauvres”. Elle est bon marché et facile à obtenir, mais utilisée avec les méthodes de construction traditionnelles, elle est instable et donne des résultats peu satisfaisants au regard des matériaux importés, plus onéreux. Le projet relatif à l'école de Gando a permis d'apprendre aux villageois à raffiner l'argile et les matériaux locaux et à perfectionner les différentes techniques de construction en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

Le toit constituait un véritable casse-tête, parce qu'il n'y avait pas d'argent à disposition pour louer ou transporter une grue. Pour résoudre le problème, M. Kéré a conçu une structure de toit innovante composée de longues feuilles courbes de tôle ondulée et de barres d'armature en acier, que les ouvriers ont pu poser à la main.

La structure du bâtiment est conçue de sorte qu'il se dresse de façon esthétique, tout en offrant une protection optimale contre les rudes conditions climatiques. Des poutres en acier soulèvent la structure du toit au-dessus du plafond, créant ainsi des espaces par lesquels l'air frais circule librement. Les murs sont protégés du soleil et des



Photo: D.F. Kéré

Accueil chaleureux réservé à Diébédo Francis Kéré par les enfants de Gando devant leur nouvelle école.

sens élevé des responsabilités sociales, a été mis à contribution en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir à une communauté tout entière.

Dans l'enfance de M. Kéré, il n'y avait pas d'école à Gando, un village reculé d'environ 3000 habitants, situé dans l'un des pays les plus pauvres du monde. Fils du chef de village, il était déjà mû par un sens élevé des responsabilités lorsque sa famille l'envoya à l'école à l'âge de sept ans. Il ne les a pas déçus. Après avoir obtenu une bourse d'études du Gouvernement allemand pour poursuivre ses

pluies torrentielles par le toit en saillie, qui permet aussi de dégager des zones couvertes pour les périodes de récréation. Les blocs de terre fortement comprimée utilisés pour les murs et le plafond permettent de réguler la température de la pièce. Des lattes simples et élégantes aux fenêtres assurent ombre et ventilation.

Effet multiplicateur

Ouverte en 2001, l'école accueille aujourd'hui plus de 300 écoliers. Impressionné par le bâtiment, le gouvernement local a facilement accepté de prendre en charge le salaire des instituteurs. Les logements destinés aux instituteurs, sur le même modèle que le bâtiment abritant l'école, sont en cours de construction. L'école sert non seulement à dispenser une éducation aux enfants du village, mais aussi à transmettre de nouveaux savoirs et savoir-faire à l'ensemble de la communauté. En outre, le projet a un effet multiplicateur significatif : en effet, deux villages voisins ont déjà suivi l'exemple de mobilisation communautaire afin de construire leur propre école, et le gouvernement met à profit les nouvelles compétences des villageois de Gando en matière de construction pour la réalisation d'autres projets publics.

M. Kéré reste mu par le souhait de réinvestir dans son pays. Il nous a livré ses réflexions sur deux sujets, l'éducation et l'architecture :

"L'Afrique regorge de jeunes très brillants et très talentueux. Mais ce n'est qu'en accédant à l'éducation qu'ils seront en mesure de construire eux-mêmes un monde meilleur. À mon avis, l'école de Gando est un



L'école de Gando. Une architecture visant à stimuler le développement de la communauté.



Les méthodes naturelles de ventilation et les murs en terre comprimée permettent de maintenir les salles de classe fraîches en plein soleil.

Photos: avec l'aimable autorisation du Prix Aga Khan d'architecture

"Des salles de classe d'aujourd'hui sortiront les entrepreneurs, les scientifiques, les stylistes, les artistes de demain."

M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

succès parce que les villageois ne considèrent plus que leurs enfants perdent leur temps en allant à l'école plutôt que d'aller travailler aux champs. Témoins de ce que son éducation a permis au jeune Francis de réaliser, ils croient maintenant que leurs propres enfants sont également capables de réussir."

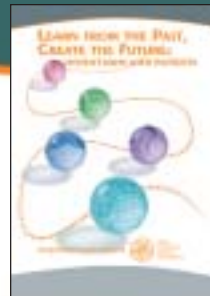
"Les pays en développement ne peuvent pas dépendre de l'Europe pour leurs créations architecturales. Il ne doit pas s'agir d'un rapport Nord-Sud à sens unique. Nous devons développer nos propres conceptions en la matière et en être fiers. – Ce n'est que comme cela que nous pourrons avancer."

Pour de plus amples renseignements, voir aux adresses suivantes :

- www.akdn.org/agency/akaa/ninthcycle/page_04txt.htm
- www.tu-berlin.de/presse/tui/05feb/kere.htm (en allemand seulement)
- www.fuergando.de/eng/schulbausteine.htm

Tirer les leçons du passé, créer l'avenir

Nouvelle série de l'OMPI pour écoliers



"Inventions et brevets" est une publication de l'OMPI unique en son genre, dont la parution est prévue au cours de l'été 2005. Il s'agit de la première d'une nouvelle série de publi-



teurs – et les consommateurs – de demain. Pour créer une culture durable de la propriété intellectuelle, il est nécessaire de leur envoyer des messages positifs et instructifs sur la propriété intellectuelle. Cette nouvelle série constitue un pas dans cette direction."

Spécialement conçue pour les jeunes de 8 à 14 ans, la publication se présente sous la forme d'un livre d'exercices complet et pouvant être librement photocopié pour les besoins du cours. Suivant une démarche fondée sur l'expérience concrète, elle enseigne la théorie par la pratique et les notions de propriété intellectuelle sont abordées à travers des études de cas. Pour

jouer au jeu du *Détective PCT*, par exemple, les étudiants apprennent à faire des recherches dans la base de données en ligne du PCT à l'OMPI sur des demandes de brevet correspondant à une description donnée. Les questions posées dans les cases intitulées "*Pensez-y*" visent à susciter la réflexion individuelle et le débat dans la classe.

Une grande partie du matériel peut être incorporée aux cours de sciences. Les professeurs peuvent s'appuyer sur les informations fournies pour aborder avec les étudiants les principes scientifiques sur lesquels reposent certaines des inventions présentées, tels que la combinaison de lentilles concaves et convexes dans le télescope ou les lois de la thermodynamique dans le système de refroidissement "pot-in-pot" inventé au Nigéria.

La publication "Inventions et brevets" permet de détruire le mythe de l'inventeur représenté sous les traits d'un professeur échevelé et aux yeux exorbités, et d'encourager les étudiants à valoriser en eux la curiosité, la créati-

tivité et la persévérance, qualités essentielles pour tout inventeur. Elle se conclut par un guide de l'invention, qui décrit à l'intention des étudiants le processus complet d'innovation, de l'idée à la commercialisation en passant par la protection par la propriété intellectuelle.

Cette série vise à répondre à la demande croissante émanant des États membres de l'OMPI et d'autres groupes intéressés relative à la mise à disposition de produits d'information et d'outils pédagogiques destinés aux jeunes. L'Organisation prévoit de publier trois autres volumes sur les thèmes du droit d'auteur, des marques et des dessins et modèles industriels.

cations sur la propriété intellectuelle destinées aux écoliers en tant que créateurs de demain. La publication témoigne d'un effort considérable de l'Organisation – en réponse à de nombreuses demandes émanant des États membres – pour diffuser des outils pédagogiques pratiques et détaillés, destinés à être utilisés à des fins d'enseignement dans le monde entier.

La publication, qui combine aspect ludique et éléments d'information, et fourmille d'exemples, emmène ses jeunes lecteurs pour un voyage coloré dans le monde des inventions et des brevets. Des explications faciles à suivre sur le mode de fonctionnement des brevets, leur utilité, et la manière dont ils contribuent aux progrès scientifiques et techniques alternent avec des histoires d'inventions ayant rencontré un grand succès et celles de jeunes inventeurs ayant breveté et commercialisé leurs idées. Des *Portraits d'inventeurs* du monde entier sont présentés et les professeurs sont encouragés à les compléter en faisant faire à leurs étudiants des recherches sur les inventions provenant de leur pays d'origine.

"Les jeunes représentent notre avenir", a déclaré Rita Hayes, vice-directrice générale de l'OMPI. "Ils sont les créa-



Renseignements complémentaires

La publication peut être obtenue gratuitement. Elle peut être téléchargée par les écoles et le grand public à partir du site Web de l'OMPI (librairie électronique) en format PDF. Elle sera bientôt disponible en ligne sous un format interactif.

Des exemplaires sur papier en nombre limité et un CD-ROM imprimable seront distribués aux offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres ministères des États membres.

Des exemplaires sur papier peuvent être commandés auprès de la librairie électronique de l'OMPI.



JEUNES TALENTS IRANIENS AU SALON DES INVENTIONS DE GENÈVE

Ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre un jeune de 20 ans qui a breveté 23 inventions en son nom propre, qu'il réalise et vend dans sa propre usine. C'est ce qui a éveillé la curiosité de la *Revue de l'OMPI* et l'a poussée à venir à la rencontre de Seyed Hossein Khabbazi, à l'occasion du Salon international des inventions de Genève, tenu en avril 2005.

Hossein, ingénieur diplômé originaire de Mashad en Iran, a commencé à inventer à l'âge de sept ans. Sa première invention consistait en une "caméra avec prise de son en circuit fermé". Toutefois, au Salon de Genève, Hossein présentait une "machine à microprocesseur d'irrigation localisée", conçue pour fournir aux plantes cultivées la quantité exacte d'eau qui leur est nécessaire. Il a raconté comment, après avoir passé quatre ans à mesurer les variations des champs électromagnétiques émis par les plantes en fonction de leurs besoins en eau, il a inventé un capteur capable de répondre aux signaux envoyés par une plante pour dire "arrosez-moi!" Il a également cité les données recueillies après des essais menés sur 40 000 arbres à Mashad, indiquant que son système pouvait permettre de réduire considérablement le gaspillage d'eau en comparaison avec d'autres systèmes d'irrigation localisée ou à dispositif de chronométrage.

Hossein nous a décrit son usine, dans laquelle il emploie 21 personnes et qu'il finance par la vente de ses inventions. Son produit qui s'est le mieux vendu, la "machine à ondes modérées", détruit les bactéries présentes dans le lait grâce à une méthode de "pasteurisation à froid". Mais

d'où lui viennent toutes ces idées? "De ce que je vois autour de moi. [Par exemple], ma sœur souffre du diabète, ce qui me donné l'idée de la nouvelle méthode de dépistage du diabète, que je suis en train de mettre au point."

D'autres jeunes inventeurs iraniens, qui partagent la passion de Hossein pour la résolution des problèmes, étaient présents au Salon de Genève. Shima Rezaeian, une étudiante de 17 ans, frustrée par les insuffisances des imprimantes traditionnelles, nous a montré l'imprimante qu'elle a brevetée et qui est capable d'imprimer directement sur toute surface lisse. Plutôt que de faire passer le papier dans l'imprimante, c'est l'imprimante qui se déplace sur toute la surface. Pour Shima, la décision de demander une protection par brevet était plus motivée par la satisfaction de voir son œuvre reconnue que par la perspective d'un gain financier.

Pourya Roozban, de l'Université Azad de Qazvin, a déjà trouvé des investisseurs locaux pour son invention, une alarme de poche vibrante pour les malentendants. Cet appareil, dont l'idée lui a été inspirée par les besoins exprimés par la mère malentendante d'un ami, est programmé pour reconnaître 36 sons spécifiques – de la sonnette de la porte d'entrée au détecteur de fumée en passant par les pleurs d'un bébé – et les transmettre à un écran numérique doté d'une alarme vibrante. Pourya cherche à concéder sous licence sa technologie agréée à des entreprises à l'extérieur de l'Iran.

L'infatigable Ali Reza Rastegar, 27 ans, qui a organisé la participation du groupe iranien au Salon, a 10 inven-



Photos: Maria de Casas

Shima Rezaeian et Sadaf Alirezaey, étudiants et inventeurs. Grâce à son imprimante, Shima a reçu la médaille de bronze à l'édition de 2004 du Salon des inventions IENA en Allemagne.



Seyed Hossein Khabbazi, un ingénieur de 20 ans, a breveté 23 inventions en Iran.

tions à son actif. L'invention présentée au Salon consistait en un produit écologique de substitution au plastique à base de cellulose provenant du coton.

Quelque 735 inventeurs de 42 pays ont participé au Salon international des inventions, une manifestation qui se tient chaque année à Genève, la plupart d'entre eux cherchant à trouver des investisseurs. Non sans raison: en effet, selon Jean-Luc Vincent, directeur du Salon, environ 70% des inventions présentées pour la première fois à Genève sont commercialisées par la suite.



LA LUTTE POUR L'EXCELLENCE – Exposition sur la propriété intellectuelle et le sport

Qu'est-ce que les patins du champion du monde Stéphane Lambiel, la raquette de Roger Federer, joueur de tennis de haut niveau et la perche du champion du monde Sergueï Bubka ont en commun? Ils figurent tous dans l'exposition vivante sur le sport et la propriété intellectuelle qui se tient actuellement à l'OMPI. "La lutte pour l'excellence", dont le vernissage a eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, donne un aperçu des progrès techniques qui, tant sur le terrain qu'en dehors du terrain, ont permis d'améliorer les résultats sportifs, dans l'intérêt des athlètes de haut niveau, des millions de personnes qui s'adonnent au sport pour se détendre et garder la forme, et des millions d'autres qui partagent ce sentiment d'excitation à travers leurs écrans de télévision.

La propriété intellectuelle joue un rôle fondamental dans la réussite des manifestations sportives. Son rôle est déterminant non seulement dans les progrès techniques permettant d'améliorer les résultats et la sécurité des athlètes, mais aussi dans l'exploitation des possibilités commerciales découlant de l'intérêt croissant que suscitent les manifestations sportives et les athlètes eux-mêmes. La propriété intellectuelle favorise également le développement des techniques de radiodiffusion et elle est essentielle pour permettre à chacun de suivre les manifestations sportives, tout en restant confortablement installé chez soi.

Nouveaux matériaux, nouveaux sommets

L'exposition organisée par l'OMPI permet de retracer l'évolution des équipements et leur incidence sur les résultats sportifs. Lorsque le saut à la perche, par exemple, est devenu un sport de compétition à la fin des années 1800, les sauteurs utilisaient des perches en bois de frêne puis des perches en bambou se terminant en pointe. L'amélioration des techniques et des matériaux a littéralement permis aux athlètes d'atteindre de nou-

fibres de carbone
longitudinales/époxy



toile de fibres de verre/époxy anneaux de fibres de verre

Coupe transversale
d'une perche moderne

veaux sommets. Lors des Jeux olympiques de 1896, le record atteint avec une perche de bambou était de 3,20 mètres. En 1957, un nouveau record du monde de 4,48 mètres a été établi au moyen d'une perche en aluminium. Ce record a été porté à 4,80 mètres en 1960 avec une perche en acier. Puis est arrivée la perche en fibre de verre, matériau qui a révolutionné la technique du saut à la perche et a permis, l'année suivante, de battre le record établi avec une perche en acier. Le record du monde actuel chez les hommes, établi en juillet 1994 par le sextuple champion du monde, l'Ukrainien Sergueï Bubka, est de 6,14 mètres.

L'exposition présente également d'autres techniques de pointe, notamment :

- ▶ le procédé de nanotechnologie nCode™ breveté par Wilson consistant à injecter de minuscules cristaux d'oxyde de silicone dans les fibres de carbone des raquettes de tennis afin de les rendre plus résistantes et plus résilientes;
- ▶ la chaussure de course "intelligente" adidas-1 dotée de dispositifs électroniques qui permettent de régler l'amortissement et la stabilité en fonction des conditions météorologiques et de la surface du terrain;
- ▶ le maillot FASTSKIN FSII de Speedo® qui, imitant la peau du requin, est conçu pour réduire la traînée dans l'eau et permettre aux



Photo: Sigi Buchter

La raquette de tennis de Roger Federer est plus résistante et résiliente grâce au procédé de nanotechnologie nCode™ breveté par Wilson.



Tertius Picard/Tourthine Photo-NOC SA

Image d'une photo d'arrivée mesurée au centième de seconde.

nageurs de compétition de gagner ces fractions de seconde qui revêtent une importance capitale.

Les joueurs de golf peuvent en apprendre beaucoup sur l'évolution des clubs de golf qui, depuis les années 40, ont bénéficié de la recherche portant sur des matériaux synthétiques et composites, offrant davantage de rigidité, de légèreté et de résistance. La balle de golf est aussi une merveille d'ingéniosité. De nombreux brevets ont été délivrés pour des améliorations portant sur le revêtement de la balle, les mailles ou la structure du revêtement. William Taylor de Leicester (Angleterre) a breveté en 1905 l'idée consistant à recouvrir d'alvéoles la surface des balles de golf. Les alvéoles maximisent la portance tout en réduisant la traînée. Après plusieurs années de recherche dans le domaine de l'aérodynamique, ce principe prévaut toujours dans la conception des balles de golf.

Mesurer une différence d'un cheveu

Au plus haut niveau dans le sport, chaque millimètre ou chaque fraction de seconde peut changer la donne s'agissant de déterminer le gagnant et le perdant. Les quatre coureurs de vitesse ayant terminé en tête lors de la finale du 100 mètres messieurs aux Jeux olympiques d'Athènes en 2004 ont tous franchi la ligne d'arrivée à un centième de seconde l'un de l'autre. Les appareils de mesure à la minute près sont devenus essentiels dans ce domaine. Grâce aux incitations inhérentes au système de la propriété intellectuelle, les chronomètres sont passés du chronomètre classique au chronomètre électronique, puis aux images vidéo à fente (une ligne ultrafine, s'alignant parfaitement avec la ligne d'arrivée, qui permet de numériser 2000 images par seconde pour produire des images des athlètes au moment où ils franchissent la ligne d'arrivée), pour obtenir des mesures toujours plus précises.

Augmenter les recettes

L'exposition aborde également la question de savoir comment les organisations sportives et les athlètes tirent parti du système de la propriété intellectuelle pour produire des recettes, soit par la protection et l'exploitation de leurs marques pour conclure

des accords de parrainage, de licence ou d'exploitation commerciale, soit par la vente des droits de radiodiffusion. Le programme de concession de licences mis en place à l'occasion des Jeux olympiques d'Athènes de 2004 a généré à lui seul plus de 530,2 millions de dollars É.-U. en ce qui concerne les ventes au détail et les redevances devraient rapporter 86 millions de dollars É.-U. Les recettes tirées de la commercialisation des droits de radiodiffusion ont représenté 52% des recettes des Jeux olympiques entre 2001 et 2004.

Lors de la première retransmission télévisée des Jeux olympiques dans les années 30, seule une poignée de chaînes terrestres existaient. À l'heure actuelle, les progrès réalisés dans le domaine des techniques de communication ont révolutionné la couverture des événements sportifs par les médias et permis à des millions de personnes dans le monde entier de prendre part au spectacle et de partager l'enthousiasme suscité par les manifestations sportives importantes et, à leur tour, d'offrir de nouvelles perspectives commerciales. Les droits de propriété intellectuelle fondent les rapports entre sports, télévision et autres médias. Tant les organisations sportives, que les partenaires commerciaux et le grand public peuvent tirer parti de la vente de ces droits.



Les progrès réalisés dans le domaine des techniques de communication ont révolutionné la couverture des manifestations sportives par les médias.

Le sport, qu'il soit considéré comme un marché important ou comme l'un des plaisirs simples de la vie, permet de présenter plusieurs facettes de la propriété intellectuelle dans la pratique : progrès techniques stimulés par les brevets, innovation en matière de dessins et modèles, exploitation de produits dérivés axée sur les marques, concession sous licence des droits de radiodiffusion. – De quoi nous occuper les méninges la prochaine fois que nous taperons dans un ballon, mettrons nos chaussures de sport ou nous assiérons pour suivre un match.



L'exposition se tient jusqu'au 26 août 2005 au Centre d'information de l'OMPI à Genève. L'entrée est libre.



Autorisation : "Adidas" le logo Adidas, la marque à trois bandes et le logo Roteiro sont des marques enregistrées du groupe Adidas-Salomon, utilisées avec leur autorisation.

Le ballon Roteiro™ de la marque Adidas, utilisé pendant l'Euro 2004, fait appel aux innovations les plus récentes en matière de conception et à des matériaux de pointe.

LE SYSTÈME DE LA HAYE

Un instrument utile aussi bien pour les sociétés que pour les stylistes indépendants

À la fin de l'année 2004, on comptait près de 35 000 enregistrements internationaux en vigueur dans le cadre du système de La Haye administré par l'OMPI relatif aux dessins et modèles industriels. Toutefois, contrairement au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et au système de Madrid pour les demandes d'enregistrement internationales de marques, le système de La Haye n'a pas enregistré de record l'année dernière. Au contraire, alors que quatre pays ont adhéré au système, le nombre total des demandes de nouveaux enregistrements a diminué. Qu'est-ce que cela signifie? Nous verrons ce que masquent les statistiques et nous nous intéresserons aux mesures mises en place en vue de dynamiser l'accès au système de La Haye.

Élargissement de la couverture

Les systèmes d'enregistrement mondiaux de la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI ont tous le même objectif fondamental : offrir aux utilisateurs une *procédure économique et simple* pour protéger leur propriété intellectuelle simultanément dans plusieurs ou la totalité des États membres. Il s'ensuit que plus le nombre des États membres est important et plus la couverture géographique d'un système est large et plus ce système devient intéressant pour les utilisateurs effectifs et potentiels. Le système de La Haye – qui compte 42

États contractants, situés surtout en Europe – est le plus petit des trois systèmes de protection et celui dont la couverture est la plus limitée.

Cependant, le nombre des États membres est en augmentation, l'OMPI s'employant avec des partenaires à étendre la portée géographique du système. Parmi les derniers pays à avoir rejoint le système de La Haye figurent la Croatie, l'Égypte, la Hongrie, la Turquie, le Niger et la Lettonie. Par ailleurs, des consultations sont en cours en ce qui concerne l'adhésion de l'Afrique du Sud, du Portugal, de la Norvège et de la Communauté européenne.

L'*Acte de Genève* de l'Arrangement de La Haye, qui est entré en vigueur en avril 2004, a aussi marqué un pas en avant important (voir encadré). L'Acte de Genève a non seulement rendu le système plus facile à utiliser

mais a apporté des améliorations visant expressément à augmenter la participation au système de La Haye en le rendant davantage compatible avec les principaux systèmes d'enregistrement nationaux. En particulier, il permet l'adhésion d'organisations intergouvernementales telles que la Communauté européenne constituée de 25 pays et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui compte 16 pays membres.

Incidence du dessin ou modèle communautaire européen

Il n'est pas surprenant que les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels dans le cadre du système de La Haye aient diminué lorsque le système du dessin ou modèle communautaire enregistré est entré en vigueur en avril 2003. Un recul analogue a été constaté ce qui

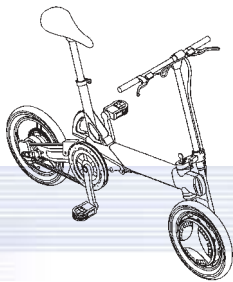
Un système, trois actes

L'Arrangement de La Haye, ou système de La Haye, comprend trois actes indépendants, l'*Acte de Londres* (1934), l'*Acte de La Haye* (1960) et l'*Acte de Genève* (1999). Le système a été conçu pour permettre aux propriétaires de dessins ou modèles d'obtenir une protection dans plusieurs États en déposant une demande internationale unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Les conditions précises régissant l'utilisation du système par un État est fonction du ou des actes auxquels l'État en question est partie. Les actes successifs ont servi à mettre à jour le système pour répondre aux besoins des titulaires de droits et des offices de la propriété intellectuelle. L'Acte de Genève, en vigueur depuis 2004, ouvre la voie à une augmentation du nombre des parties à l'arrangement et à une plus large utilisation du système en offrant de nouvelles flexibilités qui consistent, par exemple,

- à donner aux propriétaires de dessins ou modèles la possibilité d'**ajourner la publication** de leur nouveau dessin ou modèle pour une période maximale de 30 mois. Cela signifie plus de temps pour effectuer des études de marché et la possibilité de retirer un dessin ou modèle dans un pays désigné avant la publication, en évitant ainsi des dépenses inutiles;
- à donner aux offices des États contractants qui procèdent à un examen la possibilité de **prolonger le délai de notification d'un refus** jusqu'à 12 mois au lieu des six mois prévus, ainsi qu'une plus grande souplesse en ce qui concerne la fixation des taxes;
- à prévoir l'**adhésion d'organisations intergouvernementales**.

Modèle de bicyclette de Sony à propulsion électrique.

Bien que le Japon ne soit pas encore membre, la filiale européenne de Sony, Sony Overseas S.A., détient le troisième portefeuille par ordre d'importance de dessins et modèles industriels enregistrés dans le cadre du système de La Haye.



concerne les opérations nationales relatives aux marques dans la plupart des pays européens pendant la même période. Le système de la Communauté européenne constitue une voie normale pour les déposants qui souhaitent obtenir une protection uniforme sur les 25 marchés correspondants, bien que, ce système fonctionnant comme un tout, les déposants doivent prendre en considération le fait qu'un refus prononcé dans un État membre annule la demande dans sa totalité. À cause de cela, la voie du système de La Haye, fondée sur un ensemble de demandes nationales, a parfois la faveur des déposants même pour des demandes d'enregistrement n'intéressant que des pays européens.

Le Secrétariat de l'OMPI et l'office de la Communauté européenne s'efforcent tous les deux de créer des structures visant à maximaliser les avantages pour le plus grand nombre d'utilisateurs effectifs et potentiels possible. Les entretiens en cours en ce qui concerne les modalités d'adhésion de la Communauté européenne au système de La Haye contribueront à la réalisation de cet objectif et l'adhésion de la Communauté européenne devrait contribuer à un accroissement notable des opérations dans le cadre du système de La Haye.

Services aux utilisateurs

Les formalités du système de La Haye peuvent apparaître extrêmement complexes. Toutefois la taille relativement petite de ce système a jusqu'à maintenant présenté des avantages. Les utilisateurs se félicitent souvent du service personnalisé dont ils ont bénéficié par écrit et par téléphone auprès des examinateurs de l'OMPI. Les conseils donnés – tels qu'explications précises fournies aux nouveaux utilisateurs et indications précieuses

permettant d'économiser de l'argent par exemple en faisant figurer autant de dessins et modèles que possible sur chaque page de façon à réduire la taxe par page – aident les nouveaux et les anciens utilisateurs à tirer le meilleur parti du système. Parallèlement, ce genre de relation constitue aussi un moyen de recevoir de la part des utilisateurs des informations qui permettent d'améliorer le service offert.

Les dessins et modèles sont différents...

Les systèmes d'enregistrement de propriété intellectuelle ont certes de nombreux éléments en commun mais il serait fallacieux d'attendre que le système de La Haye suive une évolution comparable à, par exemple, celle du PCT. Les dessins et modèles, de par leur nature même, ont en général une durée de vie beaucoup plus éphémère que les brevets ou les marques. Certains deviennent des classiques mais de nombreux dessins et modèles, tels que les articles de mode et les chaussures, ne restent à la mode que quelques mois et non pas plusieurs années. Ainsi ils n'occupent naturellement qu'un petit segment de l'ensemble du marché de la propriété intellectuelle.

Dans un environnement qui évolue rapidement, l'objectif du système de La Haye est de répondre aux besoins essentiels des créateurs de dessins et modèles qui souhaitent enregistrer leurs créations rapidement et pour un faible coût sans compromettre la grande qualité que nécessite l'instruction de la demande pour déboucher sur une protection solide.



La classe des "emballages" figure parmi celles qui donnent lieu au plus grand nombre de demandes dans le système de La Haye. En 2004, cette classe a représenté 8% des enregistrements de dessins et modèles. Bulgari a déposé une demande de protection pour le flacon de parfum BLU en mai 2004, accompagnée d'une demande de publication en couleur et d'images du flacon BLU pour femme vu sous six angles différents.

Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle industriel?

La définition d'un dessin ou modèle industriel varie selon le pays. Les différentes définitions ont en commun un certain nombre d'éléments parmi lesquels l'apparence esthétique, la nature pluridimensionnelle, l'incorporation du dessin ou modèle dans un article utilitaire; par ailleurs ces définitions excluent toute forme dictée par la fonction. En voici quelques exemples :

- **Brésil** : ...toute forme ornementale d'un objet ou toute disposition ornementale de lignes ou de couleurs pouvant être appliquée à un produit, permettant d'obtenir une configuration externe visuellement nouvelle et originale et pouvant être utilisée comme modèle dans la fabrication industrielle.
- **Pakistan** : ...les aspects liés à la forme, à la configuration, à la physionomie ou à l'ornementation d'un produit et résultant de l'emploi de tout procédé ou moyen industriel, qui attirent le regard et ne peuvent être constatés que par la vue.
- **Suisse** : ...toute disposition de lignes ou toute forme tridimensionnelle, combinée ou non avec des couleurs, servant de modèle pour la production industrielle d'un article.

LA PAROLE EST AUX UTILISATEURS DU SYSTÈME DE LA HAYE

Les fabricants de voitures européens figurent parmi les principaux utilisateurs du système de La Haye, avec à leur tête DaimlerChrysler, Adam Opel, Porsche et Volkswagen en Allemagne. La revue de l'OMPI a parlé à un représentant d'un utilisateur de longue date, DaimlerChrysler, puis à un concepteur de voitures de sport, Jean-Paul Oyono, qui n'avait jusqu'à présent encore jamais déposé de demande d'enregistrement. On trouvera dans les paragraphes qui suivent leurs impressions sur le système de La Haye dans le cadre de leur expérience respective.

DaimlerChrysler

Comment l'utilisation du système de La Haye par DaimlerChrysler s'est-elle accrue au fil des années?

La première demande a été déposée le 2 février 1959. Il y a 10 ans la société faisait enregistrer 36 dessins et modèles industriels au moyen de 34 demandes. L'année dernière, nous avons fait enregistrer 223 dessins et modèles industriels au moyen de 46 demandes.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de dessins et modèles enregistrés par DaimlerChrysler dans le cadre du système de La Haye?

Les dessins et modèles enregistrés le plus récemment l'ont été pour la nouvelle classe A, la nouvelle classe ML, la classe CLS. Le modèle industriel le plus connu de DaimlerChrysler est la portière en aile de mouette de la SL, déposé dans le cadre du système de La Haye en 1959.

Quels sont, d'après vous, les principaux avantages du système de La Haye?

Le fait qu'une demande a une large couverture géographique. Il est éco-

nomique. Il ne nécessite pas de faire appel à un agent. L'entrée en vigueur de l'Acte de Genève élargira encore la portée géographique et se traduira par des avantages plus nombreux, mais nous n'en ressentirons pas les effets tant que l'Allemagne n'aura pas signé l'acte.

DaimlerChrysler utilise le système national allemand, le système communautaire européen et le système de La Haye. Comment jugez-vous ces trois systèmes?

La décision de faire enregistrer un dessin ou modèle dans le cadre de l'un de ces systèmes est prise au cas par cas, en fonction du produit et du marché en question. Par exemple, nous nous demanderons dans quel pays la protection est nécessaire et nous tiendrons compte de la clause sur les pièces détachées en vigueur dans l'Union européenne, des différents délais de grâce ou périodes d'ajournement.

Le **système national allemand** présente pour nous les avantages suivants: dépôt dans notre langue, demandes multiples [comme dans le système de La Haye et le système européen], proximité de l'Office allemand des brevets et des marques, gage de rapidité du courrier ce qui signifie que la demande portera la date du jour de l'expédition du courrier, disponibilité de la boîte postale 24 heures sur 24,

possibilité d'un report de 30 mois, délai de grâce de 12 mois et protection totale des pièces détachées.

Le **système européen** est avantageux en ce sens qu'avec une seule demande il permet d'obtenir une protection uniforme dans tous les États membres de l'Union européenne à la suite d'un examen unique. Il est possible de déposer la demande en allemand; le système offre une période de report uniforme de 30 mois au maximum et un délai de grâce uniforme de 12 mois.

Le **système de La Haye** offre la plus grande couverture géographique, à la fois en Europe et dans le monde entier. Il est fondé sur le principe de l'effet national dans chaque pays. Les inconvénients de ce système sont l'absence de règle uniforme en ce qui concerne les délais de grâce, l'ajournement, la durée, les taxes, etc.

Quelles améliorations devraient être apportées au système de La Haye?

Pour l'instant, il n'existe plus aucun problème pour DaimlerChrysler, grâce à l'aide de l'OMPI. Toutefois, il s'agit d'un système compliqué comportant de nombreuses exceptions; le système des taxes est complexe. Un calculateur de taxes unifié serait plus facile à utiliser tout comme une taxe unique pour la publication, au lieu de faire payer par copie et par page. Le formulaire de dépôt n'est pas facile à comprendre. Il pourrait être utile d'organiser davantage de séminaires et de prévoir des notes explicatives en plusieurs langues (par exemple en allemand, en espagnol).

Pour plus d'informations, voir le site www.daimlerChrysler.com

La Mercedes légendaire 300SL (coupé) avec ses portes en aile de mouette



* La définition d'une pièce détachée dans l'Union européenne englobe des éléments tels que parties de voiture, pare-chocs, capots, phares, etc. Il n'est pas exclu d'enregistrer ces objets mais la protection qui leur est applicable est limitée.

Jean-Paul Oyono, concepteur d'automobiles indépendant

Comment êtes-vous devenu concepteur d'automobiles?

J'ai toujours voulu concevoir des automobiles. Le Art Center College of Design est réputé comme école de pointe et novatrice pour l'enseignement de l'art et du dessin, en particulier dans l'industrie automobile. J'ai suivi les cours de la branche européenne à Vevey (Suisse). Ensuite j'ai travaillé pour BMW et, indirectement, pour le Groupe Fiat. Je lance maintenant mon premier projet en tant qu'indépendant.

Que pouvez-vous nous dire sur votre projet?

J'ai conçu une voiture de sport à moteur central. L'implication du concepteur, du projet à la réalisation du produit final, est extrêmement forte. Lorsque l'on conçoit une voiture, il faut comprendre la totalité du processus, qui va des études techniques à la commercialisation, et tout intégrer dans le projet. Le projet existe. Pour pouvoir le lancer, j'ai besoin de différents experts – en électronique, ingénierie, etc. – et il me faut aussi le faire connaître. Toutefois je ne peux pas divulguer le modèle correspondant, de crainte qu'un tiers ne se l'approprie. Une fois le modèle enregistré dans le cadre du système de La Haye, je suis libre de le faire. De simples clauses de non-divulgateur ne suffiraient pas.

Comment avez-vous appris l'existence des services de l'OMPI?

J'ai rencontré des difficultés pour un projet antérieur pour lequel j'avais été engagé comme consultant : à l'époque, un sous-traitant italien avait revendiqué la propriété de mon modèle. Vous n'êtes pas tout à fait prêt à faire face à ce genre de situation à la sortie d'une école de design. Maintenant je

suis plus soucieux de protéger mes idées. Je veux que ma paternité soit reconnue dans le cadre de toute utilisation de mon travail. J'avais vaguement entendu parler de l'OMPI mais cette organisation demeurait pour moi une entité mystérieuse. Après m'être fait voler mon idée, un ami m'a parlé de la protection des dessins et modèles industriels.

Vous a-t-il été difficile de comprendre comment faire enregistrer votre modèle?

J'ai lu de la documentation sur le système de La Haye, de sorte que je comprends l'essentiel. Toutefois, le domaine est passablement juridique et technique. J'ai aussi parlé à la personne responsable des enregistrements à l'OMPI. J'ai appris auprès d'elle des choses auxquelles je n'aurais jamais pensé, telles que la nécessité de protéger également les maquettes de la voiture.

Quels sont les avantages et les inconvénients du système de La Haye pour un utilisateur tel que vous?

La reconnaissance internationale – déposer une demande internationale par le biais de l'OMPI renforce la crédibilité du déposant, ce qui sera un atout pendant la négociation et ce qui permet au créateur d'être plus serein.



M. Jean-Paul Oyono, binational français et camerounais, est un concepteur de voitures de sport, installé en Suisse.

Travaillant sans le soutien d'une société, il doit minimiser les coûts juridiques et administratifs liés à la protection de la propriété intellectuelle; il s'est donc rendu en personne à l'OMPI pour obtenir des informations sur le système de La Haye et pour enregistrer ses dessins et modèles.

Le grand inconvénient pour des concepteurs indépendants tels que moi-même réside dans la nécessité de disposer des fonds suffisants pour couvrir le coût. Je connais le raisonnement selon lequel cela revient meilleur marché que de déposer des demandes distinctes dans plusieurs pays différents, mais l'enregistrement devrait être moins onéreux pour les particuliers que pour les sociétés, ou bien davantage de facilités devraient être accordées pour permettre le report du paiement des taxes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Oyono à l'adresse suivante : jeanpauloyono@neuf.fr



Un des modèles conçus par M. Oyono

LES DESSINS ET MODÈLES COURONNÉS DE SUCCÈS

C'est le dessin ou le modèle qui fait toute la différence. C'est ainsi qu'un tee-shirt sera considéré comme "sympa" ou non par un adolescent, qu'un site Web sera considéré comme clair ou confus par un utilisateur à la recherche d'informations, qu'un ébéniste aura bien en main un tournevis ou que la paume de sa main sera couverte d'ampoules. Un bon modèle consiste en une combinaison harmonieuse de la fonction et de la forme : le côté pratique s'allie à l'esthétique, les besoins du consommateur à ses attentes. Cet article évoque quelques dessins et modèles de produits primés avant d'évoquer les nouvelles tendances.

Le stylisme au niveau de la science

Les sociétés qui s'en remettaient auparavant à leurs innovations techniques pour devancer la concurrence s'emploient à repenser leur stratégie de création de produits et investissent maintenant énormément dans le stylisme, aussi appelé design, en tant que clé du succès. Cela est évident dans le secteur électronique de pointe axé sur les consommateurs, où les leaders du marché s'affrontent pour convaincre les consommateurs de choisir leur dernier téléphone portable ou téléviseur.

Le groupe électronique néerlandais Philips, qui a été récompensé 12 fois à l'occasion du 2005 International Forum Design tenu en Allemagne, est persuadé de l'importance des modèles industriels dans le succès de la société. Philips Design emploie non seulement de brillants concepteurs mais aussi des anthropologues et des psychologues pour étudier les besoins, les attentes et le comportement

"Pendant les années 70 et 80 du siècle dernier, l'idée était de proposer des produits impressionnants par leur complexité technique... Actuellement, la tendance est à rejeter tout ce qui est source de complication." – Stefano Marzano, Philips Design¹.

des hommes et des femmes. Les travaux de recherche ayant montré que la modulation de l'éclairage ambiant contribuait à accroître le plaisir du téléspectateur en le plaçant dans des conditions plus reposantes, Philips a mis au point le système **Ambilight** qui consiste à diffuser, derrière le téléviseur, une lumière aux couleurs modulables. Deux téléviseurs de la gamme **Ambilight** figuraient parmi les objets primés en mai au Forum international du design.

Le directeur général et le directeur de la création de Philips Design, M. Stefano Marzano, souligne que l'heure est à la simplicité en matière de dessins et modèles industriels, à la fois sur le plan de la forme et sur celui de la fonction. Il note également une tendance vers l'"humanisation", avec des produits faisant davantage appel à l'émotionnel et comportant davantage de côtés humains, et vers une "féminisation", synonyme de formes et de couleurs plus douces qui contribuent à rendre le produit plus attrayant. Ces tendances se retrouvent dans les modèles d'autres lauréats récompensés pendant le Forum international du design, parmi lesquels la société coréenne LG Electronics. LG note que la forme courbée du dos de leurs moniteurs à affichage à cristaux liquides de la série LX40 a été comparée aux lignes du corps humain, ce qui a inspiré au styliste italien, Giorgetto Giugiaro, cette formule lyrique : "Ce n'est pas du design, c'est de la poésie".

Objets de la vie quotidienne

Mais qui dit stylisme ne dit pas systématiquement produits de haute technicité ou adjonction de composants luxueux réservés aux acheteurs fortunés. Le London Design Museum a publié en février 2005 les résultats d'un sondage réalisé auprès de 40 000 visiteurs, d'où il ressort que le modeste stylo à bille, dit "biro-pen" en anglais, est la plus populaire des innovations bon marché (c'est-à-dire d'un prix inférieur à 10 livres) jamais réalisées. Le stylo bille, breveté dans les années 30 du siècle dernier par les frères Biro de nationalité hongroise, a été plébiscité comme un exemple d'objet simple et pratique, qui a résisté à l'épreuve du temps et à la concurrence de rivaux plus tapageurs.

Améliorer l'esthétique d'objets quotidiens est un défi permanent. Le concours international de 2004 consacré à la conception des bicyclettes, tenu à Taiwan, a mis en évidence une très grande richesse d'idées. Le premier prix a été attribué à un professeur et à deux étudiants du programme d'esthétique industrielle de l'Université Purdue (États-Unis d'Amérique), qui ont réalisé **SHIFT**, bicyclette destinée à aider les enfants à apprendre à faire du vélo. Elle comporte deux roues stabilisatrices flexibles situées à l'arrière, qui se déplacent vers l'intérieur pour se fondre en une seule roue arrière lorsque la bicyclette se déplace et que l'enfant trouve son équilibre, puis se



Credit: Siemens press pictures

Le Siemens SK65, premier téléphone cellulaire à offrir une messagerie électronique complète grâce à sa fonction Blackberry, a été primé au Forum international du design, par Reddot et l'association GSM. Il a été distingué pour son design compact et d'avant-garde, caractérisé par sa simplicité, son équilibre et sa symétrie, le tout associé à une solution mécanique d'une ingénierie simplifiée.

¹ Interview tirée du *Financial Times* du 29 Avril 2005

repositionnent vers l'extérieur pour assurer une plus grande stabilité lorsque la bicyclette ralentit. Le modèle a suscité l'intérêt de 12 investisseurs potentiels.

Stylisme et écologie

Le développement durable fait partie du langage courant dans le domaine du stylisme, où les acteurs prennent en considération des notions telles que recyclage de matériaux, réduction des déchets dans le cycle de production, augmentation de l'efficacité énergétique, élimination des toxines et extension de la durée de vie du produit, toutes ces préoccupations étant intégrées dans la notion de stylisme.

Le concours "organic AWARDS" couronne l'innovation dans le domaine de l'esthétique industrielle répondant à des critères écologiques. Parmi les tendances constatées dans le stylisme écologique, les organisateurs du concours ont noté le désir d'utiliser des matériaux biocomposites, tels que des panneaux fabriqués à partir de graines de tournesol et du feutre naturel à base de paillage. Parmi les produits récompensés en 2004 figuraient des haut-parleurs en carton pour ordinateur de bureau conçus par le détaillant japonais Muji, et des dalles de moquette conçues par Interface Carpets, recyclables dans une large mesure et destinées à être posées de façon à réduire le gaspillage au maximum.

Le lauréat 2004 du Prix du président décerné pour l'objet le plus exceptionnel en compétition dans le cadre du programme dénommé "Disa Design Excellence Award", administré par le Design Institute of South Africa, a été guidé par des préoccupations liées à l'environnement et au développement durable : le four *Vesto* est un four de combustion à biomasse peu coûteux,

produit pour répondre aux besoins des pays en développement par New Dawn Energy Systems. Il ne nécessite environ qu'un tiers du bois ou du fumier normalement nécessaire pour cuire un repas et les faibles émissions de fumée réduisent les risques pour la santé. Il est plus sûr que les fourneaux de paraffine et les fours comparables, et s'il est renversé, le combustible ne coulera pas. Le prix Disa fait partie de l'action menée par l'Afrique du Sud en vue d'exporter des modèles industriels, de manière à faire en sorte que le secteur manufacturier du pays puisse être compétitif sur les marchés internationaux.

Humaniser les modèles industriels dans le domaine médical

L'objet récompensé cette année par le Prix du président dans le cadre du concours Disa est un scanner médical de pointe produit par Lodox Systems Ltd. Le *Statscan Critical Imaging System* est un système numérique à rayons X destiné à être utilisé dans les services médicaux d'urgence. Il permet de scanner entièrement le corps en 13 secondes environ; le personnel médical peut ainsi avoir une image totale – de la tête aux pieds – des blessures subies par un patient. La dose de rayons X utilisés s'élève, d'après les estimations, à environ 25% de la quantité nécessitée par d'autres techniques équivalentes.

Des évolutions positives ont été relevées par les observateurs pendant l'édition 2005 du prestigieux concours "Reddot Awards" dans un domaine où les créateurs de dessins et modèles exercent plus rarement leur activité, à savoir celui des sciences médicales et des sciences de la vie. Les membres du jury ont primé des dessins et



Le "Canapé-croissant", du lauréat philippin Kenneth Cobonpue, est réalisé en rameaux de corypha, corde d'abaca et acier.

modèles témoignant d'un intérêt accru porté aux éléments relevant de l'affectif et du cadre de vie du patient. Ils ont aussi souligné l'utilisation des modèles industriels pour simplifier le fonctionnement des appareils médicaux et réduire les possibilités d'erreur de la part des utilisateurs.

Associer tradition et innovation

De nombreux stylistes jouissant d'une très grande renommée fusionnent des éléments traditionnels et des éléments modernes dans leurs dessins et modèles. Kenneth Cobonpue de Cebu (Philippines) dirige une société concevant et fabriquant des meubles, Interior Crafts of the Islands, Inc. Ses créations, qui font l'objet de multiples éloges, sont vendues dans le monde entier et il a reçu de nombreuses distinctions dont le Japan Good Design Award (2003), et le Golden Shell Award (2002) pour avoir su matérialiser les principes du design asiatique. Intégrant des matériaux traditionnels d'origine locale, tels que le bambou, le chanvre de Manille et le palmier buri, et des techniques de production manuelles novatrices, M. Cobonpue cherche une alternative à la définition occidentale du design moderne.

Des techniques de pointe aux techniques courantes, des objets de luxe aux besoins vitaux, à l'Est comme à l'Ouest, ce sont les produits intégrant un design ou un modèle novateur qui continueront de faire toute la différence.



Le poêle Vesto, réalisé à partir d'un bidon à peinture de 25 litres. Des chambres de préchauffage font monter la température de l'air de combustion, d'où un meilleur rendement calorifique.



DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SECTEUR DE LA MODE

LA P.I. AU SERVICE DES ENTREPRISES

“Pour être irremplaçable, il faut être différente.” – Coco Chanel

L'insigne de la méduse chère à **Versace**, la robe de mariée de **Vera Wang**, les bottes **Dr. Martens** – tous ces produits sont le fruit de l'application de la créativité et du talent intellectuels dans l'industrie de la mode. Personne ne doute de l'apport extraordinaire du capital intellectuel à la création et à la commercialisation des produits de l'industrie de la mode, qu'il s'agisse de haute couture ou de prêt-à-porter. Pourtant de nombreuses petites et moyennes entreprises n'accordent dans le meilleur des cas que guère d'attention à la protection des actifs de propriété intellectuelle. Dans l'environnement commercial actuel, l'avantage concurrentiel pour toutes les entreprises, y compris dans l'industrie de la mode, réside dans l'innovation et les expressions créatives originales. Les responsables d'entreprise doivent recenser ces précieux actifs incorporels en temps voulu, déterminer leur intérêt commercial et convenir de ceux qu'il importe de protéger et mettre en valeur par le biais du système de la propriété intellectuelle.

On s'intéressera dans cet article à la gestion et à l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle en vue de réduire les risques, d'établir des partenariats commerciaux et de renforcer la compétitivité de tous les types d'entreprise dans le secteur de la mode.

Dessins et modèles

Les dessins et modèles nouveaux occupent une place centrale dans la mode. Parmi l'éventail des instruments disponibles dans le domaine de la propriété intellectuelle, la protection des dessins et modèles industriels – appelée aussi simplement dessins et modèles – constitue de toute évidence celui qui est le plus intéressant pour l'industrie de la mode. L'enregistrement d'un dessin ou modèle permet à son propriétaire d'empêcher tout tiers d'exploiter ses éléments orne-

mentaux ou esthétiques nouveaux ou originaux, qui peuvent être appliqués à un objet tridimensionnel, tel que la forme d'un chapeau, ou être de nature bidimensionnelle, par exemple faire partie d'un textile imprimé (voir la page 10 en ce qui concerne les définitions des dessins et modèles industriels).

L'industrie de la mode investit des sommes considérables pour créer chaque saison des dessins et modèles nouveaux et originaux. Malgré cet investissement important, les acteurs de ce secteur n'utilisent guère les législations nationales ou régionales relatives aux dessins ou modèles pour enregistrer et protéger ces créations. Dans certains pays, les dessins et modèles constitutifs de créations de la mode peuvent être protégés de façon appropriée par le droit d'auteur en tant qu'œuvres des arts appliqués. Toutefois, une des principales raisons avancées pour ne pas faire enregistrer de tels dessins et modèles consiste à dire que la courte vie d'un produit – elle ne dépasse souvent pas la durée d'une saison, soit six à 12 mois – ne justifie pas l'investissement considérable que cela implique aussi bien en temps qu'en argent.

Les arguments en faveur de l'enregistrement d'un nouveau dessin ou modèle doivent être examinés au cas par cas. Faire enregistrer un dessin ou modèle devrait contribuer à empêcher des tiers de le copier et à lutter contre les concurrents sans scrupules qui re-

courent à ce procédé. En outre, et cela mérite d'être dit au départ, la protection des dessins et modèles ne constitue pas toujours une charge financière importante. Certains pays et régions, tels que le Royaume-Uni et l'Union européenne, offrent une **forme de protection sans enregistrement** pour les dessins et modèles industriels pendant une période relativement courte. La protection des dessins et modèles sans enregistrement, lorsqu'elle est disponible, est extrêmement utile pour les créateurs de mode ou les entreprises de ce secteur disposant d'un budget limité ainsi que pour tous ceux qui souhaitent lancer sur le marché à titre d'essai de nouveaux dessins ou modèles avant de décider de les enregistrer. Le droit sur le dessin ou modèle communautaire non enregistré (Union européenne) offre une protection pour une durée maximale de trois ans, à compter de la date de la première divulgation du dessin ou modèle au public dans l'un des 25 pays de l'Union européenne.

Certaines modes peuvent avoir une durée éphémère, mais d'autres peuvent être éternelles. De nombreux articles deviennent des classiques. Il faut attendre un an pour obtenir de la maison de haute couture **Hermès** le sac classique “Kelly”, devenu célèbre en 1956 après être apparu au bras de la Princesse Grace Kelly de Monaco sur la couverture du Magazine LIFE. Le tailleur classique **Chanel** – dessiné par Coco Chanel dans les années 30 – est encore vendu aujourd'hui à



Le sac Kelly d'Hermès et le nouveau sac Plume d'Hermès – la maison Hermès figure parmi les 10 principaux utilisateurs du système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (voir la page 10), avec des centaines de dessins et modèles enregistrés dans le cadre de ce système.

5000 dollars pièce. Beaucoup de maisons de couture s'efforcent de créer des articles en espérant que leurs lignes deviendront un classique. Lorsque tel est le cas, et faute d'avoir obtenu la protection appropriée en temps voulu grâce à des droits de propriété intellectuelle, les imitateurs pourront profiter sans contrepartie du travail créateur de ces maisons.

En ce qui concerne les articles de mode ayant une longue durée de vie, le dépôt d'une demande d'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel peut constituer la meilleure façon d'empêcher des tiers d'utiliser un dessin ou un modèle. Il est possible de demander au moment du dépôt – mais pas après – que la publication de la demande soit ajournée pour une période de 30 mois maximum. Cette possibilité offerte dans le système de La Haye, au titre de la marque communautaire de l'Union européenne et dans de nombreux systèmes nationaux est particulièrement utile pour ceux qui peuvent souhaiter garder leur dessin ou modèle secret jusqu'à qu'il soit mis sur le marché.

Image et marques

Les grandes maisons de couture sont très attachées au capital constitué par leurs marques. La plupart établissent un lien avec leurs clients grâce aux noms de leurs marques et protègent vigoureusement ces noms en faisant enregistrer les marques et en protégeant les maquettes et autres illustrations correspondantes dans le cadre du droit d'auteur. Les marques sont tout aussi importantes pour une petite société ou une jeune pousse travaillant dans le secteur de la mode.

La maison italienne d'habillement *Pickwick* (www.pickwick.net) offre un exemple intéressant d'utilisation stratégique d'une marque pour créer une

entreprise prospère dans le secteur de la mode. Pickwick vend maintenant tout un éventail de vêtements de prêt-à-porter conçus pour les loisirs à l'intention des adolescents de l'Europe entière. Toutefois, il n'y a pas si longtemps, cette société ne possédait qu'une marque, constituée par le dessin d'un jeune garçon sans visage aux cheveux dressés sur la tête. Le propriétaire de la marque a commencé ses activités en sélectionnant des articles qu'il considérait comme ayant un style particulier susceptible de plaire aux adolescents, articles auxquels il ajouta sa marque caractéristique pour les distribuer par le biais de boutiques locales à Rome. Au départ, le prix de revient de ses activités était maintenu à un bas niveau du fait qu'elles étaient menées à partir d'un garage.



Le logo Pickwick est perçu comme "branché" par les adolescents, qui sont prêts à payer un peu plus d'argent pour des vêtements portant la marque en question. Aujourd'hui, la société sous-traite la fabrication et se concentre sur la commercialisation, la distribution ainsi que le suivi et le contrôle de l'utilisation de la marque.

Brevets

Ce n'est pas forcément aux brevets que l'on pense immédiatement lorsque l'on parle de l'industrie de la mode. Pourtant, l'innovation technique peut également permettre à une maison de couture de dépasser ses concurrents. Un portefeuille de brevets peut, par exemple, traduire une supériorité technique concrétisée par l'invention de nouveaux tissus infroissables ou plus doux ou encore plus

Brevets sur les textiles israéliens

Selon l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale, Israël possède plus de 40 exportateurs de textiles et d'articles de mode, ce qui représente des exportations annuelles estimées à environ 1,1 milliard de dollars. Le secteur israélien du textile ne cesse d'inventer des moyens d'améliorer les vêtements et cette innovation lui a permis de survivre et de se développer face à une concurrence féroce. Les produits découlant des brevets israéliens, tels que des costumes pouvant être nettoyés dans un lave linge traditionnel ou des chaussettes de sport restant toujours sèches, se trouvent peut-être dans votre armoire.

résistants aux intempéries, etc. Un portefeuille de brevets de ce type pourra permettre d'attirer plus facilement des partenaires commerciaux ou des investisseurs.

Novozymes, une société danoise de biotechnologie spécialisée dans les enzymes et les micro-organismes (www.novozymes.com), est à l'origine de l'utilisation d'enzymes dans le traitement des tissus. Bien qu'absente jusque là du secteur de la mode, la société a élaboré et breveté en 1987 une technique pour le traitement des pantalons jeans délavés ("stone washed"). Cette technique est fondée sur une enzyme appelée cellulase, qui enlève la teinture indigo des pantalons jeans de manière à donner l'impression que le tissu est usé. En l'espace de trois ans,

>>>

la plupart des fabricants de jeans se sont mis à utiliser la cellulase dans le cadre d'une licence concédée par Novozymes. Aujourd'hui, la technique mise au point par Novozymes pour l'amélioration des méthodes de production et pour la finition des tissus fait l'objet de licences dans le monde entier. La société est titulaire de ou a déposé plus de 4200 brevets et demandes de brevet en vigueur et mène une stratégie dynamique de concession de licences afin de rentabiliser au maximum ses actifs de propriété intellectuelle à l'aide des redevances perçues en échange.

La société italienne **Grindi Srl** a inventé Suberis, un tissu novateur fabriqué à partir de l'écorce du chêne-liège, présenté comme aussi doux que le velours, aussi léger que la soie, lavable, déchirable, intachable, résistant à l'eau et au feu. Après avoir essayé et codifié le traitement, la société Grindi a déposé, en 1998, une demande internationale de brevet selon le PCT afin de protéger son produit unique en son genre dans un grand nombre de pays. Le tissu Suberis sert à la fabrication de vêtements, d'articles de chaussure et de sport, ainsi que dans de nombreuses autres applications. L'histoire de Grindi Srl et du tissu Suberis sont présentés sur le site wipo.int/sme/en/case_studies/suberis.htm.

Secrets commerciaux et nouveaux modèles commerciaux

Les secrets commerciaux peuvent couvrir des éléments aussi divers qu'une liste de fournisseurs ou d'acheteurs principaux, que l'utilisation de logiciels aux fins de la conception d'articles de mode et la gestion logistique de la totalité de la chaîne de valeur. Dans certaines entreprises du secteur de la mode, les secrets commerciaux permettent de protéger des modèles commerciaux mis en œuvre par ordinateur et fondés sur l'utilisation de logiciels, qui servent de fon-

Succès de la mode en Afrique du Sud

La South Africa Fashion Week (Semaine de la mode sud-africaine), qui présente les nombreux talents de la mode sud-africaine passant pour la plupart inaperçus dans le pays, va célébrer sa neuvième édition. Le succès retentissant de la dernière édition a montré les efforts que le secteur avait déployés pour faire de la mode un marché sérieux, créant des richesses et offrant aux stylistes sud-africains une place sur la scène internationale.

La Fashion Week est destinée à encourager exclusivement l'industrie sud-africaine de la mode (vêtements, accessoires, chaussures et textiles). Sont organisés durant cette semaine des ateliers mêlant mode et artisanat des provinces les plus petites et reculées du pays, ainsi que des concours pour jeunes créateurs sud-africains permettant aux gagnants de présenter une première collection durant la Fashion Week.

La richesse de ses couleurs et l'originalité de ses motifs font de la mode sud-africaine une mode à part. De nombreux stylistes sud-africains puisent leur inspiration dans leur patrimoine culturel. Le secteur sud-africain de la mode progresse avec une telle assurance qu'il est aujourd'hui pris très au sérieux. La prochaine édition de la South Africa Fashion Week se tiendra du 28 au 31 juillet 2005.



Photo: Ivan Naudé

La collection Bongiwe Walaza durant la South Africa Fashion Week 2004

SA FASHION WEEK (P)
THE BUSINESS OF FASHION

dement à une stratégie commerciale complète, basée sur la discrétion et la rapidité, en vue de fournir une quantité limitée d'articles de mode.

Par exemple, **ZARA**, chaîne espagnole de prêt-à-porter, utilise un système informatique exclusif permettant de raccourcir le cycle de production – c'est-à-dire la période qui va de la détermination d'une nouvelle tendance à la livraison du produit fini – à 30 jours. La plupart de ses concurrents ont besoin de quatre à 12 mois. La société reçoit quotidiennement des

courriers électroniques de la part des gérants de magasin indiquant les nouveautés en termes de tendances, de tissus et de coupes, à partir desquels ses stylistes préparent rapidement de nouveaux styles. Le tissu choisi est immédiatement coupé grâce à des installations automatisées puis envoyé aux ateliers. Un système de distribution de haute technicité, comportant quelque 200 kilomètres de pistes souterraines et plus de 400 glissières, permet d'expédier les articles et de les faire arriver à destination dans les magasins sous 48 heures.

D'autres maisons du secteur de la mode utilisent l'informatique pour produire des articles sur mesure à la demande du client. Par exemple, la société **Shirtsdotnet** (www.shirtsdotnet.com) se propose de remodeler le secteur traditionnel de l'habillement en inversant le processus de prise de décision et en suivant le modèle commercial dit de fabrication sur commande. Shirtsdotnet est un fournisseur de vêtements sur la base d'une architecture logicielle d'entreprise à entreprise, offrant des vêtements faits sur mesure dans le cadre d'une personnalisation massive à l'intention de maisons de vente par correspondance. Les clients peuvent concevoir et commander directement des vêtements auprès de la boutique virtuelle. Cette activité repose sur un logiciel privé, protégé en tant que secret commercial et au titre du droit d'auteur.

Les exemples ci-dessus montrent que l'utilisation stratégique de nouvelles techniques informatiques, protégées par les instruments disponibles dans le cadre du système de la propriété intellectuelle, peut jouer un rôle fondamental dans la création et la consolidation d'une position sur un marché.

Cela est particulièrement vrai dans un secteur tel que celui de la mode, qui repose sur la créativité et sur le capital intellectuel qui y est investi. La protection de ce capital intellectuel sous la forme d'actifs de propriété intellectuelle sert à accroître les revenus découlant de la vente, de la concession de licences et de la commercialisation de nouveaux produits distincts les uns des autres, de manière à accroître la part de marché et les marges bénéficiaires et à réduire le risque de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Une bonne gestion des actifs de propriété intellectuelle dans un plan d'activité commerciale ou de commercialisation contribue à accroître la valeur d'une entreprise aux yeux des investisseurs et des institutions financières.

Brimful Designs – Pakistan

Depuis sept ans, Brimful Designs, bureau de modélisme en textiles situé à Lahore (Pakistan), fabrique et commercialise avec succès des vêtements en coton imprimé de haute qualité sous la marque Yahsir Waheed Designer Lawn (www.yahsirwaheed.com/enter.htm). Mais en 2003, l'existence même de l'entreprise a été menacée par la copie à grande échelle. En effet, on a vu déferler sur le marché des copies de qualité inférieure des dessins et modèles originaux de Yahsir Waheed pour sa collection printemps-été, qui ont été vendues sous différentes marques au tiers du prix du produit original. Des vendeurs ont utilisé le catalogue de produits de Yahsir Waheed Designer Lawn pour vendre les contrefaçons, ce qui a semé la confusion parmi les clients honnêtes de Brimful.

La vive réaction des clients a provoqué la chute rapide des parts de marché de l'entreprise. Brimful a alors consulté des experts locaux participant à un séminaire de formation sur la propriété intellectuelle, organisé par le Bureau d'aide au développement des petites et moyennes entreprises (SMEDA), qui lui ont conseillé de se prévaloir de l'ordonnance de 2000 sur les dessins et modèles industriels du Pakistan. Brimful a donc eu recours aux services d'un conseiller juridique et, depuis 2004, il enregistre tous les dessins et modèles destinés à la collection Yahsir Waheed Designer Lawn dans le but de dissuader les contrevenants et de fournir une possibilité d'action en justice.

Le combat de Brimful n'est toutefois pas terminé. En effet, même si les contrevenants ne reproduisent plus exactement les mêmes dessins et modèles, les copies restent suffisamment ressemblantes pour semer la confusion chez les clients. Les conseillers juridiques spécialisés dans la propriété intellectuelle sont de plus en plus nombreux au Pakistan, mais le coût de leurs services reste élevé; les propriétaires de Brimful font par ailleurs observer que la procédure d'obtention et d'application d'une injonction est actuellement trop longue. L'entreprise aimerait que les autorités prennent des sanctions fortes et médiatisées à l'encontre des contrevenants à la propriété intellectuelle dans le secteur du textile, de manière à renforcer la législation en matière de protection des dessins et modèles et à prévenir d'avantage la copie à grande échelle.

Article rédigé à partir d'une étude de cas réalisée par Aisha Amjad, SMEDA, Ministère de l'industrie et de la production du Pakistan, avec les commentaires de Brimful Designs.



Photo: Saifur Akhter Mahmood

Le mannequin Amna Shafaat portant une création Yahsir Waheed.

Pour de plus amples informations sur les différents aspects du système de la propriété intellectuelle qui intéressent les entreprises et l'industrie, veuillez consulter le site Web de la Division des PME à l'adresse www.OMPI.int/sme/fr. Le prochain article sur la propriété intellectuelle au service de l'entreprise portera sur le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et le développement de nouveaux produits.

INDUSTRIE DU SPECTACLE : CELA SE PASSE EN INDE



La vice-directrice générale de l'OMPI, Rita Hayes, en compagnie de personnalités de premier plan de l'industrie cinématographique indienne et internationale.

Une manifestation que les grandes entreprises du secteur du cinéma en Asie se devaient de ne pas manquer, FRAMES, a tenu sa sixième Convention annuelle du 4 au 6 avril à Mumbai sur le thème : **Industrie du spectacle: cela se passe en Inde**. L'initiative FRAMES lancée par la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI) a révélé la forte expansion du secteur du spectacle en Inde ainsi que la position de plus en plus dominante qu'occupe l'Inde sur le marché mondial du spectacle.

L'industrie cinématographique "Bollywood" en est l'illustration patente. Bollywood représente un type particulier de film mêlant danse, romance et thèmes familiaux forts. Parmi les films de Bollywood qui ont connu récemment un succès international, on peut citer *Monsoon Wedding (Le mariage des moussons)*, *Bride and Prejudice (Coup de foudre à Bollywood)* et *Veer Zaara*. "À l'instar des films d'Hollywood, les films de Bollywood nous emmènent loin de notre vie quotidienne", a déclaré Dan Glickman, président de la Motion Picture Association of America, Inc., qui a participé à la Conférence FRAMES. "De bonnes histoires font de bons films, dans n'importe quelle langue et dans n'importe quelle culture. On constate un brassage d'idées de plus en plus intense entre ces deux grandes capitales du cinéma".



Tendance ascendante

Le rapport de 2005 de PriceWaterhouse Coopers' (PWC) intitulé *"The Indian Entertainment Industry: An Unfolding Opportunity"*, présenté à la Conférence FRAMES, indique que l'industrie cinématographique indienne est la plus importante au monde en ce qui concerne le nombre de films produits et le nombre d'entrées de cinéma. L'Inde a produit quelque 934 films en 2004, dont 254 en Hindi, 208 en Telegu, la langue d'Inde du Sud, et 130 en Tamil. Les entrées de cinéma en 2004 ont atteint le nombre record de 3,1 milliards, soit le plus élevé du monde – les États-Unis étant loin derrière avec 1,5 milliards d'entrées. Le secteur des industries créatives est l'un des secteurs de l'économie indienne dont la croissance est la plus rapide; il est prévu que cette croissance se poursuive à un taux global annuel de 18%. L'industrie qui devrait contribuer le plus à cette croissance est l'industrie télévisuelle (des investissements importants ont été réalisés dans le domaine de la télévision à péage) suivie par l'industrie cinématographique.

Les nouvelles technologies telles que la numérisation et le large bande permettront aux industries indiennes du droit d'auteur de se développer au cours de la prochaine décennie. L'industrie de l'animation et le secteur des jeux se développent également rapidement. Une créativité fertile, des moyens techniques efficaces et des coûts de production compétitifs expliquent pourquoi des segments importants du marché de l'animation sont sous-traités en Inde et pourquoi le nombre de coproductions est en augmentation. Cela étant, il a été souligné au cours des débats de la Conférence FRAMES que le succès dépen-

dra de la capacité des industries à protéger les droits sur les contenus. Selon le rapport de PWC, le piratage télévisuel est un problème majeur dans la région : "Les consommateurs passent par un accès non autorisé ou utilisent des décodeurs illégaux. Les pertes dues au piratage en Inde, qui sont les plus fortes de la région, s'élèvent à 565 millions de dollars des États-Unis en 2004".

Étaient présents à la cérémonie d'ouverture de FRAMES, le ministre de l'information et de l'audiovisuel, S. Jaipal Reddy, la star de cinéma Amitabh Bachchan (surnommé "Big B par ses fans"), le célèbre réalisateur Yash Chopra et le président de la chaîne de télévision ZEE TV, Subash Chandra. La vice-directrice générale de l'OMPI, Rita Hayes, a prononcé le discours principal, dans lequel elle a souligné l'intérêt sans précédent que suscite l'industrie indienne du spectacle et la position renforcée de l'Inde sur le marché mondial du spectacle. Elle a mis l'accent sur la nécessité de garantir un marché sûr par une sanction effective des droits et l'éducation des parties prenantes et, pour le public, de lutter efficacement contre le piratage.

L'OMPI, conjointement avec la FICCI, a inauguré à la Convention de Frames un programme éducatif novateur relatif aux contrats destinés aux réalisateurs de films indiens. Des chefs d'entreprise ainsi qu'un juriste de New Delhi spécialisé dans la propriété intellectuelle ont expliqué comment les obligations contractuelles entre producteurs, distributeurs, exploitants, réalisateurs et acteurs doivent être rédigées et exécutées afin d'empêcher la distribution illégale de films.



L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FLORISSANTE DE L'ARGENTINE

L'Argentine est connue pour le dynamisme et la diversité de sa production artistique. Élevée dans une culture riche et variée, le peuple argentin est très reconnaissant de la précieuse contribution que les industries culturelles nationales apportent à leur qualité de vie et à leur économie nationale. Ces industries, telles que le secteur audiovisuel, ont depuis toujours traversé les frontières pour transmettre leur savoir à d'autres pays du monde (et bénéficier du leur).

On a assisté ces dernières années à un développement important des industries du cinéma, de la télévision et du spectacle en Argentine, que ce soit en termes de taille qu'en termes de moyens techniques. Une nouvelle génération de jeunes réalisateurs de films talentueux capte l'intérêt du monde entier, de même que les travaux des auteurs, acteurs et producteurs du pays dont la qualité est immense. Les films argentins ont été salués par la critique lors de festivals internationaux et ont conquis le public du monde entier aussi bien au cinéma qu'à la télévision.

Augmenter les recettes à l'exportation

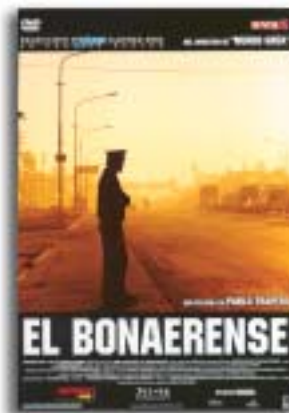
Les indicateurs économiques du pays pour 2004 reflètent ce dynamisme. En effet, les recettes découlant des exportations de l'Argentine dans le secteur cinématographique ont augmenté l'an dernier plus vite que dans tout autre secteur, le taux de croissance étant de **1000%** par rapport aux chiffres de 2003. Quelque 70 nouveaux films ont été produits ou coproduits au niveau national. Le film *El Abrazo Partido* (*Le fils d'Élias*) a remporté deux récompenses prestigieuses au Festival de

Berlin de 2004, à savoir l'ours d'argent de la meilleure photo et l'ours d'argent du meilleur acteur. Les festivals internationaux du film de Buenos Aires et de Mar del Plata ont connu en 2004 un succès éclatant. De grands producteurs d'Hollywood ont acheté les droits sur des scénarios argentins; Hollywood a réalisé un remake du film *Nueve Reinas* (*Neuf reines*) de Fabian Bielinsky sous le titre *Criminal*. Le film *La Niña Santa* de Lucrecia Martel, présenté en début de compétition au Festival de Cannes 2004, est sorti sur les écrans de New York en mai. Entre temps, le professionnalisme reconnu du secteur a suscité une demande constante de la part d'entreprises de cinéma extérieures cherchant à engager des producteurs locaux.

Le droit d'auteur comme outil

À mesure que les industries culturelles se sont développées, l'importance du droit d'auteur et des droits connexes comme moyen d'assurer la protection de la propriété intellectuelle des créateurs et de toutes les personnes participant à la distribution et à la commercialisation de leurs œuvres s'est accrue. Telle a été la conclusion à laquelle sont parvenus producteurs, réalisateurs, acteurs et avocats spécialistes des industries du spectacle lors d'un séminaire organisé par l'OMPI à Buenos Aires en avril 2005 sur le thème "œuvres audiovisuelles : création production et exploitation".

Ce séminaire s'est tenu à l'Université de Buenos Aires avec le soutien de l'Institut national du cinéma et des arts audiovisuels (INCAA) et de la Société de gestion des droits des producteurs



" [Depuis l'effondrement de l'économie en 2001] J'ai décidé que j'allais faire ce que je voulais vraiment faire c'est-à-dire raconter des histoires². " – Le réalisateur Pablo Trapero. Son film "El Bonaerense", sur fond de corruption policière, a reçu un très bon accueil et a été présenté au Festival de Cannes de 2002.



La comédie poignante "le fils d'Élias" du réalisateur Daniel Burman fait partie des films argentins qui ont eu récemment du succès aux États-Unis.

de biens audiovisuels (EGEDA), ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales d'Argentine, d'Espagne et d'Amérique latine. Les discussions ont porté sur des questions juridiques telles que les diverses formes de contrats utilisés dans les différents secteurs; les aspects liés au financement et à la taxation, y compris les subventions; et les questions liées à la distribution et à l'accès aux marchés internationaux. L'objectif était de présenter une vision dynamique de la gestion des œuvres audiovisuelles en considérant le droit d'auteur comme un moyen de récompenser la créativité, de promouvoir l'accès au savoir et aux loisirs et de renforcer la diversité culturelle.

¹ Extrait de El Pais, 1^{er} mai 2005

INDUSTRIES DU DROIT D'AUTEUR : Savoir évaluer leur importance

Savoir évaluer le lien entre droit d'auteur et développement économique est depuis longtemps un défi pour les professionnels de la propriété intellectuelle. Alors que l'économie des brevets a fait l'objet de nombreuses études dans la littérature académique, le droit d'auteur a été quelque peu négligé. Mais, à mesure que les industries du droit d'auteur se sont développées dans les années 70, on s'est intéressé de plus en plus à la manière dont la contribution du droit d'auteur au développement pouvait être décrite en termes économiques. Dans plusieurs pays et régions, on a commencé à réaliser des études qui ont permis de rassembler des éléments d'information. Dans les pays en développement ou en transition, en revanche, les travaux de recherche sur cette question étaient encore peu nombreux. Par ailleurs, en raison de différences dans les méthodologies, les pratiques et les objectifs, il était difficile de comparer entre eux les résultats des études disponibles.



Le groupe de travail d'experts qui a contribué à l'élaboration du guide.

Le *Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur*¹ de l'OMPI (publié en 2003) visait à combler en partie ces lacunes. Le présent article décrit le contenu de ce guide et rend compte des derniers résultats d'études fondées sur la méthodologie recommandée par l'OMPI.

Informations générales et objectifs

Né de l'intérêt exprimé par les États membres de l'OMPI, le *Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur* offre un *moyen pratique* d'évaluer la contribution des industries du droit d'auteur. Il a pour objet a) de résumer l'expérience acquise en termes d'évaluation des industries du droit d'auteur, b) d'élaborer un ensemble pratique de recommandations et de méthodes de travail, c) d'établir une base de comparaisons pertinentes à réaliser entre différentes études.

Pourquoi évaluer les industries du droit d'auteur? Au moment où les fondements de la propriété intellectuelle sont remis en cause, les responsables politiques ont besoin de preuves tangibles des effets positifs du droit d'auteur sur l'économie. Des *preuves statistiques* sont nécessaires pour démontrer avec conviction les avantages concurrentiels découlant du secteur de la création et de l'information d'un pays, en particulier si ces avantages se répercutent sur l'élaboration de la politique du gouvernement et sur les pratiques législatives.

Champ d'application

Pour mesurer la taille des industries du droit d'auteur, le guide recommande aux équipes chargées de l'évaluation de prendre en considération trois *indicateurs* principaux : le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) attribuable à ces industries (*valeur ajoutée*); l'*emploi* dans ces industries; et le *commerce international* (part des exportations et importations) réalisé. Ces trois indicateurs sont axés sur l'industrie, ont un caractère statistique

et sont établis périodiquement. Le guide énonce des méthodes de recherche visant à aider lesdites équipes à compiler, extraire ou calculer des informations relatives à ces indicateurs. Il recommande d'adopter une démarche multidisciplinaire faisant intervenir non seulement des spécialistes du droit d'auteur, mais aussi des économistes et des experts du domaine.

Le guide permet de déterminer les industries qui doivent être étudiées et de les classer dans les catégories appropriées selon que leurs activités reposent plus ou moins sur le droit d'auteur. Il offre des conseils pratiques sur la manière d'évaluer pour chaque catégorie le pourcentage de la contribution économique de ces industries attribuable au droit d'auteur. Ces catégories sont les suivantes :

- ▶ **Les industries essentielles du droit d'auteur**, définies comme étant les industries se consacrant totalement à la création, la production, l'exécution, la représentation, la communication ou la distribution et le vente d'objets protégés par le droit d'auteur. Elles comprennent notamment la littérature, la musique, le théâtre, le cinéma, les médias, la photographie, les logiciels, les arts visuels, les services de publicité et les sociétés de gestion collective du droit d'auteur.
- ▶ **Les industries du droit d'auteur interdépendantes**, ayant trait à des produits dont la consommation est liée à celle des produits des industries indissociables du droit d'auteur, ou à du matériel facilitant l'utilisation de ces produits. Cette catégorie comprend la fabrication et la vente d'équipements tels que téléviseurs, enregistreurs de CD et ordinateurs; instruments

¹ Publication n° 893F, disponible à la librairie électronique de l'OMPI à l'adresse : www.wipo.int/ebookshop

de musique et matériel photographique; photocopieuses et supports d'enregistrement, etc. Ces industries fournissent les moyens de produire, distribuer et consommer des biens et services protégés par le droit d'auteur.

- ▶ **Les industries fondées partiellement sur le droit d'auteur**, dont une partie des activités a trait à des objets protégés par le droit d'auteur et peut comporter la création, l'architecture, les bijoux, le mobilier, les autres produits d'artisanat, etc. (l'élément attribuable au droit d'auteur varie selon qu'il est protégé ou non par la législation sur le droit d'auteur).
- ▶ **Les industries complémentaires non spécialisées**, liées seulement de façon indirecte à des objets protégés par le droit d'auteur et pour lesquelles le droit d'auteur concerne une très petite partie de leurs activités. Elles comprennent notamment : la téléphonie, les transports et la vente en gros en général. La contribution au droit d'auteur de ces industries est calculée sur la base d'un facteur de droit d'auteur pondéré de façon adéquate.

Derniers résultats obtenus

Les résultats des premières études réalisées par Singapour, les États-Unis, le Canada et la Lettonie conformément aux recommandations de l'OMPI ont maintenant été publiés. Elles ont déjà mis en évidence quelques tendances intéressantes et ont permis de produire toute une série de statistiques destinées aux responsables politiques.



Les **tendances** ressortant des études sont les suivantes :

- ▶ La contribution des industries du droit d'auteur est considérable et est en fait plus élevée que ce que les études précédentes ont fait apparaître dans ces pays. Cela met en évidence non seulement le développement des industries du droit d'auteur, mais également la plus large portée des études.
- ▶ Ces industries réalisent un taux de croissance global plus élevé que les autres secteurs économiques. Du même coup, comparées aux secteurs traditionnels de l'économie, ces industries se compriment et se développent plus rapidement sous l'effet des fluctuations du marché.
- ▶ Sans surprise, les industries du droit d'auteur liées à la révolution numérique se sont développées plus rapidement qu'au cours des périodes précédentes.

Les statistiques parlent d'elles-mêmes

Singapour

L'étude a été commandée par l'Académie de la propriété intellectuelle de Singapour et réalisée par l'Université nationale de Singapour². Achevée en octobre 2004, elle a montré, sur la base des données de 2001, que la valeur produite par les industries du droit d'auteur dans leur ensemble re-

présentait 5,7% du PIB total. Ces industries employaient 118 600 personnes, soit 5,8% de la main d'œuvre totale. Grâce aux exportations de biens et services protégés par le droit d'auteur, le volume du commerce extérieur a atteint 3,5 milliards de dollars de Singapour.

Entre 1986 et 2001, ces industries ont enregistré une croissance moyenne annuelle de 8,9% – alors que la croissance moyenne annuelle de l'économie était de 7,6%. Toutefois, elles se sont révélées plus vulnérables aux fluctuations du cycle économique : tandis que le PIB a chuté de 1,9% entre 2000 et 2001, le déclin de la valeur des industries du droit d'auteur a été spectaculaire, se chiffrant à 9,5%.

L'étude relative à Singapour a par ailleurs mis en évidence un effet multiplicateur économique important. En effet, pour chaque production de un million de dollars, les industries essentielles du droit d'auteur ont permis de créer de l'emploi directement pour six personnes et indirectement pour cinq autres, ce qui donne un multiplicateur d'emploi de 11. Cela montre que ce secteur a un plus grand effet sur l'économie en termes de production, de PIB et d'emploi que les autres secteurs de l'économie en moyenne.

États-Unis d'Amérique

L'étude relative aux États-Unis d'Amérique a été réalisée par la société Economists Incorporated pour le compte de l'International Intellectual Property Alliance³. Elle a montré que la contribution des industries essentielles du droit d'auteur à l'économie américaine était de 6% en 2002, alors que

>>>

² "Economic Contribution of Copyright Industries in Singapore", Leo Kah Mun, Chow Kit Boe, Ong Chin Huat, NUS Consulting, 2004.

³ "Copyright-based industries in the US Economy", rapport de 2004, Stephen E. Siwek, Economists Incorporated.

celle des industries du droit d'auteur dans leur ensemble était estimée à 12% (1,25 billion de dollars). Plus de 4% de la main d'œuvre américaine était employée dans les industries essentielles du droit d'auteur et le double dans l'ensemble des industries du droit d'auteur, ce qui représente 11,47 millions de personnes. Les ventes à l'étranger réalisées par les industries du droit d'auteur, se chiffrant à plus de 89 milliards de dollars É.-U., étaient supérieures aux ventes réalisées par des secteurs clés de l'économie tels que l'industrie chimique.

Entre 1997 et 2001, la croissance du taux d'emploi dans les industries essentielles du droit d'auteur a été plus de deux fois supérieure à celle du taux d'emploi annuel pour l'économie américaine en général.

Canada

L'étude relative au Canada, publiée en mars 2004, a été réalisée par Wall Communications Inc.⁴ pour le compte du ministère du patrimoine canadien. Elle a montré que la contribution de l'ensemble des industries du droit d'auteur à l'économie canadienne était de 5,38% en 2002, alors qu'elle était de 3,87% en 1991. Cette contribution était supérieure à celle de l'agriculture ou de l'exploitation minière. Le taux de croissance global des industries du droit d'auteur était deux fois supérieur à celui de l'économie dans son ensemble. La proportion d'emplois dans ces industries par rapport au nombre total d'emplois était de 6,9%. Les exportations de biens protégés par le droit d'auteur ont doublé en cinq ans pour atteindre pratiquement 2,3 milliards de dollars en 2002.

Les secteurs de l'industrie du droit d'auteur qui ont contribué le plus à l'économie canadienne sont les secteurs des logiciels et bases de données, suivis par les secteurs de la presse, de l'édition, de la photographie et des arts visuels et graphiques.

Lettonie

Publiée en février 2005, cette étude a été la première du genre non seulement en Lettonie, mais aussi en Europe centrale. Elle a été commandée par le Ministère de la culture et réalisée par une équipe internationale⁵ à partir des statistiques de l'année 2000. Malgré certaines lacunes dans les statistiques disponibles, l'étude a montré que la contribution des industries essentielles du droit d'auteur et des industries du droit d'auteur interdépendantes au PIB était de 4% (soit un montant de 315 millions d'euros), ce qui représentait deux fois et demie la contribution du secteur de la fabrication des textiles et 4,4% de l'emploi total en Lettonie. Les exportations relatives au droit d'auteur de la Lettonie ont rapporté plus de 35 millions d'euros – soit 16,7 millions d'euros de plus que les importations relatives au droit d'auteur.

Les secteurs de la presse écrite, de la publicité, des logiciels et des bases de données ont apporté les plus grandes contributions. Des comparaisons effectuées avec d'autres États membres de l'Union européenne ont montré que la contribution économique des industries du droit d'auteur de la Lettonie correspondait à peu près à la contribution moyenne des pays de l'union.



Perspectives

Ces études montrent que les recommandations de l'OMPI peuvent être appliquées efficacement dans les pays développés comme dans les pays en développement et en transition. D'autres études sont en cours en Hongrie, au Brésil, aux Philippines, en Russie et au Bénin. L'OMPI continuera à fournir des conseils d'expert pour la réalisation d'études dans le domaine de l'économie du droit d'auteur, qui figure maintenant en bonne place parmi les préoccupations relatives au droit d'auteur.

⁴ La contribution économique des industries du droit d'auteur à l'économie canadienne est disponible à l'adresse : http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/pubs/economic_contribution/economic_contr_f.pdf

⁵ "The Economic Contributions of Copyright-Based Industries in Latvia 2000", Robert Picard, Université de Jonköping, Suède, et Timo Toivonen, Turku School of Economic and Business Administration, Finlande, 2005.

Approbation du programme et budget 2006-2007 de l'OMPI

Le Comité du programme et budget de l'OMPI a approuvé, vendredi 29 avril 2005, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, qui avait été présenté par le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris. Ce programme et budget sera à présent soumis pour adoption à l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2005. À l'heure actuelle, trois délégations ont déclaré ne pas être en mesure d'appuyer la proposition.

Le Comité du programme et budget a approuvé un budget de 531 millions de francs suisses. S'adressant aux délégués à l'ouverture de la réunion, Mme Carlotta Graffigna, contrôleur financier de l'OMPI, a mis l'accent sur le fait que le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 était fondé sur une politique de rétablissement de l'équilibre budgétaire après quatre exercices biennaux consécutifs de déficit budgétaire. Cette évolution budgétaire a été combinée à l'absence d'augmentation des taxes prélevées sur les services fournis par l'OMPI au secteur privé, à l'absence de déficit et d'excédent de recettes, ainsi qu'au maintien des réserves au niveau fixé par les États membres.

Mme Graffigna a souligné que les recettes devraient augmenter de 4,4% en 2006-2007. L'accroissement de la demande de services fournis par l'OMPI au secteur privé devrait se poursuivre, alors que les contributions des États membres n'ont jamais atteint un niveau aussi bas (moins de 7% du montant global des recettes). Dans un budget essentiellement caractérisé par le maintien du *status quo* (ne dépassant que de huit millions de francs suisses le budget révisé pour l'exercice biennal 2004-2005), le montant des ressources affectées à la coopération avec les pays en développement est passé de 71,7 millions de francs suisses à 73,7 millions de francs suisses. Grâce aux me-

sures énergiques d'économie et d'utilisation optimale de ressources adoptées par le directeur général, le déficit enregistré au cours de l'exercice biennal 2004-2005 a été maintenu à un niveau minimal, ce qui a permis de laisser quasiment inchangé le montant des réserves.

Si le comité a approuvé la proposition, il est expressément convenu qu'en septembre 2005, l'Assemblée générale pourrait adopter des modifications appropriées, en vue de prendre en considération les incidences budgétaires découlant des délibérations en cours sur le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, ainsi que d'autres questions.

Financement d'un nouveau bâtiment

Les délégués ont également appuyé une proposition de l'Organisation visant à souscrire à un emprunt bancaire afin de financer la réalisation du projet révisé de construction d'un nouveau bâtiment administratif. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale à sa session de septembre 2005, les travaux de construction reprendraient en 2006 à la suite du lancement d'un appel d'offres pour l'emprunt bancaire, d'un appel d'offres international pour sélectionner l'entreprise générale et d'un autre appel d'offres pour sélectionner l'entreprise chargée de la gestion externe de la mise en œuvre du projet. Les décisions relatives aux appels d'offres concernant l'entreprise générale et la gestion externe seraient prises par un jury indépendant constitué de représentants des États membres. Le coût total du projet révisé est estimé à 125,4 millions de francs suisses (on trouvera des renseignements plus précis à l'adresse suivante : www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_8/wo_pbc_8_inf_1-main1.pdf).

Mise en œuvre des recommandations du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)

Les États membres ont par ailleurs félicité le Secrétariat pour sa collaboration constructive et sans réserve avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) en ce qui concerne un rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes". Ils ont recommandé au Secrétariat de rendre compte à l'Assemblée générale de l'OMPI, à sa session de 2005, de la mise en œuvre des recommandations adressées au directeur général et de transmettre les autres recommandations aux organes compétents de l'Organisation pour examen. Les commentaires de l'OMPI sur le rapport du CCI peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_8/wo_pbc_8_inf_2.pdf.

Les États membres ont en outre créé un groupe de travail à composition non limitée du Comité du programme et budget chargé notamment d'examiner les propositions relatives à la création d'une commission de vérification des comptes de l'OMPI et de présenter un rapport sur cette question à l'Assemblée générale en septembre 2005.

La session du Comité du programme et budget était présidée par M. Jae-Hyun Ahn (République de Corée). M. Li-Feng Schrock (Allemagne) et Mme Ivana Milovanovic (Serbie-et-Monténégro) avaient été élus vice-présidents du comité. ♦

Les États membres approuvent un texte de base en vue de la révision du Traité sur le droit des marques

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), qui s'est réuni du 18 au 22 avril, a approuvé un texte qui sera proposé comme base de négociation à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques (TLT). La réunion du SCT a été suivie, les 25 et 26 avril, par un réunion préparatoire à la conférence diplomatique, au cours de laquelle le Gouvernement singapourien a offert d'accueillir cette dernière.

Proposition de base concernant le Traité révisé sur le droit des marques

Le Traité sur le droit des marques (TLT), conclu en 1994, a permis d'introduire des critères normalisés dans les procédures devant les offices des marques. Le texte, approuvé par le SCT, propose de nouvelles dispositions concernant :

- ▶ le dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et des communications connexes;
- ▶ les dispositions sur les formalités relatives à la représentation de tous les types de marques, notamment les signes visibles (y compris certaines formes de signes visibles tels que les marques constituées par un hologramme, les marques en couleur, les marques de repère et les marques animées) et les signes non visibles;
- ▶ l'enregistrement des licences de marques;
- ▶ des sursis en cas d'inobservation de certains délais;
- ▶ la création d'une assemblée des Parties contractantes.

Les États membres se sont accordés sur une "proposition de base" qui sera présentée à la conférence diplomatique prévue du 3 au 31 mars 2006.

Préparatifs de la conférence diplomatique

Un règlement intérieur provisoire de la conférence diplomatique a été adopté lors de la réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques. Il a été décidé que les États membres de l'OMPI, la Communauté européenne, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) seraient invités à se faire représenter à la conférence diplomatique par des délégations membres. Les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI, ainsi que les organisations ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'OMPI et tous les observateurs auprès du SCT seront invités à se faire représenter par des délégations observatrices.

Les participants de la réunion ont exprimé leur gratitude pour l'offre faite par le Gouvernement singapourien d'accueillir la conférence diplomatique. L'Assemblée générale de l'OMPI ayant déjà décidé, en septembre 2004, que la conférence aurait lieu à Genève, les participants sont convenus de reporter l'examen de cette question à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'OMPI, en septembre 2005.



PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT :

Séminaire international

À la suite d'une décision prise par ses États membres aux assemblées générales de 2004, l'OMPI a accueilli, les 2 et 3 mai, un séminaire international sur la propriété intellectuelle et le développement. Ce séminaire visait à servir de cadre à un débat ouvert, large et interactif sur les questions de propriété intellectuelle d'intérêt international, en particulier sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement. Il a rassemblé plus de 120 participants, représentant un large échantillon de parties prenantes issues de gouvernements, de la société civile, de l'industrie et d'universités. Il a été organisé par l'OMPI conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le cadre des deux grands thèmes (la *propriété intellectuelle et la politique générale* et la *propriété intellectuelle et le développement*), le séminaire a porté sur des questions très variées telles que la santé publique, les savoirs traditionnels, la biodiversité, le droit d'auteur et les droits connexes dans l'environnement numérique, la politique en matière de concurrence, la création de valeur à partir des actifs de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et les meilleures pratiques nationales. Des commissions d'experts, représentant un équilibre d'intérêts et d'opinions, ont présenté des exposés sur différents sujets.

Des participants provenant de toutes les régions du monde ont analysé le rôle que joue le système de propriété intellectuelle dans le développement et ont échangé des vues sur la manière dont le système actuel de propriété intellectuelle pourrait être amélioré. Les débats constructifs étaient axés sur une préoccupation commune: comment la propriété intellectuelle peut-elle contribuer le mieux à répondre aux besoins des pays en développement?

Le séminaire comptait parmi toute une série de réunions sur la propriété intellectuelle et le développement, qui résultait de l'accord auquel étaient parvenus les États membres aux assemblées de 2004 visant à jeter un regard neuf sur la dimension du développement des activités de l'OMPI. La première des trois *réunions intergouvernementales intersessions (IIM) sur un Plan d'action de l'OMPI pour le développement* s'est tenue en avril. La revue de l'OMPI rendra compte séparément des résultats préliminaires des débats des réunions intergouvernementales intersessions à l'approche des assemblées de l'OMPI de 2005.

On peut se procurer les actes du séminaire sur CD-ROM en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : ipedd@wipo.int.

Le projet de rapport de la réunion intergouvernementale intersessions est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/edocs/md



CALENDRIER des réunions

6 – 10 JUIN

(GENÈVE)

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (huitième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base de son nouveau mandat défini par l'Assemblée générale, et il examinera les versions révisées de textes sur les objectifs de politique générale et les principes de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou du folklore.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, certaines organisations.

13 – 17 JUIN

(GENÈVE)

Groupe de travail sur la révision de la CIB (treizième session)

Le groupe de travail poursuivra l'examen des propositions de révision de la CIB et examinera divers projets visant à mettre en œuvre les résultats de la réforme de la CIB.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'Union de l'IPC et certaines organisations; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de l'IPC.

20 – 22 JUIN

(GENÈVE)

Réunion intergouvernementale intersessions (IIM) (deuxième réunion)

Les participants poursuivront leurs travaux, notamment l'examen des propositions soumises par les États membres lors de la première réunion intergouvernementale intersessions tenue du 11 au 13 avril 2005. Les États membres ont aussi été invités à soumettre des propositions supplémentaires concernant l'établissement d'un plan d'action pour le développement, qui seront examinées lors de cette réunion.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

23 ET 24 JUIN ET 27 ET 28 JUIN

(GENÈVE)

Ateliers de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle

Ateliers annuels destinés à toutes les parties intéressées par les procédures de médiation de l'OMPI.

Invitations : ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET

(GENÈVE)

Atelier de niveau avancé de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle

Atelier nouveau destiné à tous ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances des techniques de médiation enseignées par les instructeurs des ateliers annuels de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle.

Invitations : ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET

(GENÈVE)

Colloque international sur l'enseignement et la recherche en matière de propriété intellectuelle

Lors de ce premier colloque international sur l'enseignement et la recherche en matière de propriété intellectuelle, les participants débattront de l'évolution du contexte général en termes de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne le rôle des établissements d'enseignement dans l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement. Des conférenciers d'établissements d'enseignement du monde entier recenseront les domai-

nes dans lesquels il est possible d'intensifier la coopération internationale et suggéreront à la communauté de la propriété intellectuelle des mesures appropriées pour développer l'enseignement et la recherche.

Invitations : ouvert aux parties intéressées. L'inscription en ligne est recommandée via le site Web de l'Académie mondiale de l'OMPI (http://www.wipo.int/academy/fr/meetings/iped_sym_05/).

4 – 8 JUILLET

(GENÈVE)

Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Le groupe de travail fera des recommandations à l'Assemblée de l'Union de Madrid concernant la révision, envisagée dans le Protocole de Madrid, de la procédure de refus et de la clause de sauvegarde, ainsi que sur de possibles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'Union de Madrid et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

20 – 22 JUILLET

(GENÈVE)

Groupe de travail intergouvernemental intersessions (IIM) (troisième réunion)

Le groupe de travail poursuivra l'examen des propositions soumises par les États membres lors des première et deuxième réunions intergouvernementales intersessions tenues du 11 au 13 avril et du 20 au 22 juin 2005, respectivement.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Clefs de la propriété intellectuelle - Guide destiné aux petites et moyennes entreprises exportatrices

Français N° ITC/P163(F)

40.00 francs suisses (port et expédition non compris)

Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur

Français N° 893(F)

50.00 francs suisses (port et expédition non compris)

Looking Good

Arabe N° 498(A)

gratuit

La propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore

Espagnol N° 913(S), Français N° 913(F)

gratuit

Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels

Espagnol N° 920(S), Français N° 920(F)

gratuit



Commandez les publications en ligne à l'adresse suivante: www.OMPI.int/ebookshop

Téléchargez les produits d'informations gratuits depuis l'adresse suivante: www.OMPI.int/publications

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section de la conception, de la commercialisation et de la diffusion:
34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Télécopieur: +41 22 740 18 12 ♦ Adresse électronique: publications.mail@OMPI.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes: a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

La *Revue de l'OMPI* est publiée tous les deux mois par la Division des communications et de la sensibilisation du public de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La *Revue de l'OMPI* est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

**Section de la conception,
de la commercialisation
et de la diffusion
OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@ompi.int**

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI (à l'adresse ci-dessus)

© 2005 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, de la Division des communications et de la sensibilisation du public, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

**Pour plus d'informations,
prenez contact avec l'OMPI:**

Adresse:
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:
41 22 338 91 11
Télécopieur:
41 22 740 18 12
Messagerie électronique:
wipo.mail@wipo.int

**ou avec son Bureau de coordination
à New York:**

Adresse:
2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone:
1 212 963 6813
Télécopieur:
1 212 963 4801
Messagerie électronique:
wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI:
<http://www.ompi.int>
et la librairie électronique de l'OMPI:
<http://www.ompi.int/ebookshop>